Ont
Archives

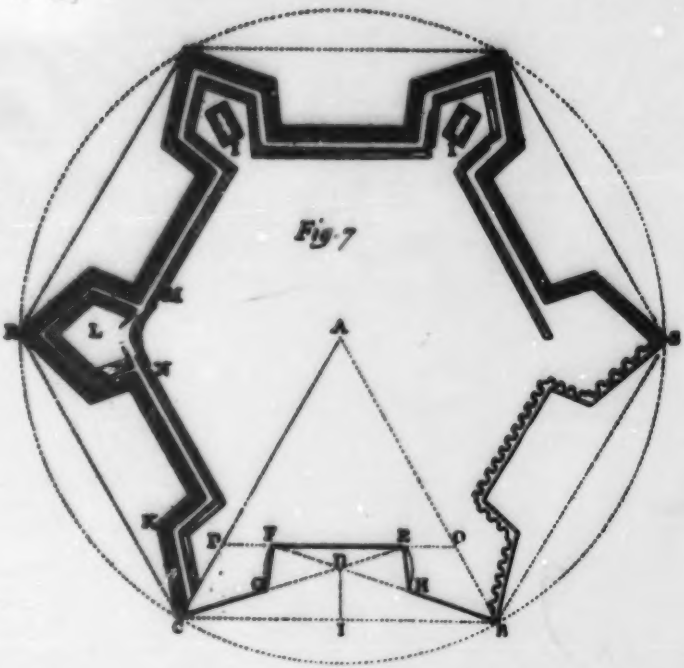

Fig. 7

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES/1968

101-07093/

la correspondance de Vauban relative au Canada

A Paris Chez BBonnart, ruë S.t Iaques, au Coq, auec priuil.

M.r le Marechal de Vauban

Sebastien Le prestre Cheualier Seigneur de Vauban Grand Croix de l'ordre de S.t Louis Marechal de France et Gouuerneur de la Citadelle de l'Isle en Flandres.

la correspondance de Vauban relative au Canada

Documents présentés
par Louise Dechêne

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES/1968

INTRODUCTION

Les *Oisivetés de M. de Vauban* furent publiées pour la première fois au milieu du siècle dernier[1]. Parmi les divers mémoires que Vauban avait réunis sous ce titre, se trouve le *Moyen de rétablir nos colonies de l'Amérique et de les accroître en peu de temps.* Plusieurs auteurs[2] ont commenté ce mémoire, noté en particulier l'exactitude de ses prévisions démographiques (il prévoit 25 millions de Canadiens en 1970) et la justesse de certaines de ses propositions, par exemple, de percer un canal entre les lacs Erié et Ontario pour ouvrir la région à la navigation et y faciliter les établissements. Plus récemment, le géographe Phliponneau a mis fort justement l'accent sur le véritable programme de planification régionale et de mise en valeur du territoire contenu dans ce mémoire sur le Canada[3]. Mais il restait à savoir pourquoi et pour qui Vauban avait écrit ce manuscrit d'une centaine de pages, sur quels renseignements reposaient ses observations et qui les lui avait fournis.

Grâce à la bienveillance du marquis de Rosambo, qui conserve la majeure partie des papiers du maréchal, nous avons pu consulter ce fonds très riche et en extraire les pièces se rapportant au Canada, lesquelles apportent une réponse assez précise à nos questions. M. R. Gourmelon, conservateur aux Archives Nationales, a fait le classement des archives Vauban et en a dressé l'inventaire. Il y a deux séries. Celles des *Mémoires* compte 71 articles, dont la moitié a trait aux questions militaires et l'autre moitié couvre à peu près tous les domaines, notamment les états et dénombrements des villes et provinces, les finances du royaume, la politique, etc. La série *Correspondance*, avec 54 articles, comprend les lettres reçues et les minutes de celles de Vauban.

Les pièces se rapportant aux colonies ont été réunies dans l'article n° 66 des *Mémoires*, dont nous croyons utile de résumer le contenu ici.

1. Augoyat, (A.M.) ed., *Oisivetés de M. de Vauban*, Paris 1842-45, 3 vol. Et une autre édition dans Rochas d'Aiglun, *Vauban, Sa famille et ses écrits. Ses oisivetés et sa correspondances, analyse et extraits*, Paris 1910, 2 vol.

2. Parmi les commentateurs, mentionnons: Rameau de St-Père (E.), dans *La France aux Colonies*, Paris 1859; De Celles (A.), dans *Mémoires de la Société Royale du Canada*, tome XVLI; Le Branchu (J.-Y.), dans *Annales du Droit et des Sciences sociales*, 1934; enfin un autre commentaire dans les *Mémoires du Congrès Vauban*, Beaune 1935, dans lesquels on trouvera une liste assez complète de tous les ouvrages parus sur Vauban, rares étant les biographies qui ne font pas état du mémoire sur les colonies.

3. Phliponneau (Michel), dans *Mélanges géographiques canadiens offerts à Raoul Blanchard*, Québec, 1959, pp. 95-101.

Dossier 1. – Colonies d'Amérique.

1 – Moyen de rétablir nos colonies de l'Amérique . . . , 28 avril 1699.
2 – Etat raisonné des provisions plus nécessaires quand il s'agit de donner commencement à des colonies . . . [Ceci n'est que la suite du Moyen et a été de même publié].
3 – Mémoire concernant les pays Espagnols dans l'Amérique et les moyens dont Sa Majesté peut se servir pour en traverser la possession au Roy Catholique et le réduire à se détacher de la Ligue et à luy demander la Paix.
4 – Suputation curieuse sur la progression des peuples de l'Amérique [A propos des colonies espagnoles].
5 – Mémoire pour la découverte Et la conqueste des pays de Quivira et de Teguayo dans l'amérique septentrionalle [N'est pas de Vauban; original dans la Coll. Clairambault, vol. 1015, f° 211].
6 – Recensement général des Colonyes françoises des Isles et Terres fermes de l'Amérique [Cayenne]. S.d.
7 – Recensement général de compagnies de milice [les Iles]. S.d.

Dossier 2. – Canada.

1 – Mémoire concernant l'estat présent du Canada . . . , 12 nov. 1685 [copie de AC, CIIA,7:178, Denonville au ministre].
2 – Recensement général du gouvernement de Canada en 1685 [les chiffres de ce tableau et surtout l'ordonnance par groupes de seigneuries diffèrent du recensement de 1685 conservé dans AC, G1,461, aussi avons-nous cru bon de publier cette nouvelle copie].
3, 4 et 5 – Trois instructions du gouverneur Denonville concernant la guerre contre les Iroquois, datées du 26 août et 8 sept. 1686 [originaux dans AC, F3, 2:218, 222 et F3, 6:270].
6, 7 et 8 – Deux mémoires de Denonville au ministre, 8 et 20 nov. 1686 [originaux dans AC, C11A, 8:116 et 129].
9 – Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada . . . de novembre 1689 à novembre 1690, De Monseignat [original dans AC, C11A, 11:5].
10 – Relation de ce qui s'est passé . . . jusqu'au départ de 1691 [Id., f° 100].
11 – Recensement du Canada, 1692 [Mêmes statistiques que dans AC, G1, 461].
12 et 15 – Relations de ce qui s'est passé . . . 1692-93, 1694-95, 1695-96 et 1697-98 [originaux dans AC, C11A, 12:182, F3,7:293, C11A, 14:35, C11A, 15:22].

16 et 19 – Deux tableaux du recensement du Canada de 1698 [mêmes statistiques que dans AC, G1,461].

17 et 18 – Deux lettres de Duplessy Faber à Vauban, datées de Québec, 16 sept. et 1er octobre 1698; voir les pages 15 et 21.

20 et 21 – Deux recensements non identifiés, classés dans cet article par erreur. Ils ne concernent pas les colonies.

22 – Placet de Duplessy Faber à Maurepas. Voir page 15.

23 – Carte manuscrite de la région du haut du Mississipi, soit du lac des Assiniboines à la Baie d'Hudson. Anonyme, s.d., avec la légende suivante: « Il n'est pas trop sur que ces lacs se communiquent de cette manière mais il est sur qu'ils sont à portée les uns des autres et qu'on ne va de l'un dans l'autre que par plusieurs portages et qu'il y a des nations en grand nombre ».

On trouve en outre dans l'article 61 de cette même série des pièces se rapportant au commerce du Levant, à celui des Indes orientales et occidentales, à la marine et à la pêche. Dans les articles sur les fortifications, il y a des cartes et plans de la Guadeloupe et de St-Christophe. Ayant dû limiter notre choix de textes, nous n'avons retenu que ceux qui se rapportent directement à la Nouvelle-France et qui proviennent en majeure partie de la correspondance échangée entre Vauban et les secrétaires d'Etat à la marine (cartons 25-31 et 52) et divers particuliers (cartons 49-51).

Il apparaît donc que Vauban tenait ses renseignements sur les colonies de quelques administrateurs et officiers de sa connaissance et des ingénieurs qui y étaient envoyés à sa recommandation. Non moins importantes sont ses relations avec les marchands des ports de l'Atlantique, notamment La Chipaudière Magon, à qui il voue une grande amitié. Pendant des années, il cherche à accumuler la documentation et les témoignages, et l'intérêt qu'il porte à la question coloniale reflète le même souci d'exactitude qu'il apportait dans toutes ses entreprises. Le *Moyen de rétablir nos colonies* est écrit au début de l'année 1699, à la suite d'un échange de vues avec Maurepas et à la demande de ce dernier, plus intéressé à ces questions que ne l'était son père. Quelques années auparavant, Vauban enseignait l'art des fortifications à Jérôme Phélypeaux, comte de Maurepas, et leurs relations sont restées un peu celles du maître et de l'élève, empreintes d'affection et d'estime. Le jeune homme a la survivance du secrétariat à la marine depuis 1693. Il est étroitement associé aux travaux du ministère depuis 1695 et Vauban passe souvent par son intermédiaire pour obtenir quelque faveur pour ses protégés. C'est seulement en septembre 1699, lorsqu'il succède à son père nommé chancelier, que Maurepas prend le nom de Pontchartrain, à la demande du roi.

Nous pouvons grouper les textes présentés ici en trois catégories: ceux sur les fortifications, ceux sur les recensements et ceux sur l'état du commerce et des colonies en général.

Les premiers apportent quelques renseignements fragmentaires sur le rôle de Vauban dans le choix des ingénieurs pour le Canada et l'exécution des plans. En fait, il semble que tous les dessinateurs envoyés dans les colonies à cette époque aient été recommandés par lui. Après Villeneuve, il propose Levasseur de Néré en 1693[4], l'ingénieur Caylus nommé aux Îles en 1691[5]. Le cartographe Franquelin, après avoir servi quelque vingt ans en Nouvelle-France, passe au service particulier de Vauban vers 1699[6]. De même il examine tous les plans, les corrige et parfois les exécute d'après les dessins qu'on lui envoie. Ceux des fortifications de Québec lui sont tour à tour soumis par Denonville, Frontenac et Levasseur. En 1703, l'ingénieur Labat lui enverra ses projets pour Port-Royal[7]. Malheureusement aucun de ces travaux n'a été conservé dans les Papiers Vauban.

Il y a plus à tirer des quelques lettres qui ont trait aux dénombrements. On sait toute l'importance que leur accordait Vauban et cette science de la démographie – dont il a jeté les bases – est peut-être la partie la plus durable de son oeuvre[8]. En 1686, il fit publier à Paris, sans nom d'auteur, la *Méthode générale et facile pour faire le dénombrement des peuples*[9] et distribua des exemplaires aux secrétaires d'Etat, aux intendants et gouverneurs des villes et provinces. C'est à peu de chose près la méthode qu'il exposera vingt ans plus tard dans la *Dixme Royale*[10]. Or on constate que les tableaux de recensements établis pour le Canada à partir de 1685 sont faits sur le modèle des abrégés de Vauban. Avant cette date, les trois recensements par tête et les deux recensements généraux qui ont été conservés[11] contiennent moins de renseignements et ne sont pas disposés de la même manière. Ceci nous amène à croire que Vauban remit à Denonville une copie de sa *Méthode*, au moment où ce dernier partait pour le Canada – soit un an avant la publication – prévenant ainsi le désir de Seignelay. Les vingt-deux

4. BRH, XXII, pp. 121-122.
5. AC, B14: 249.
6. Papiers Vauban, carton 31, *passim*.
7. AC, B23: 287.
8. Voir à ce sujet, Gille (Bertrand), *Les sources statistiques de l'Histoire de France*, Paris, 1964, chapitre I, *passim*.
9. C'est M. E. Esmonin qui a retrouvé ce document à la Bibliothèque Nationale et a identifié son auteur. Voir son article à ce propos dans *Populations*, 1954, p. 507, repris dans *Etudes par la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris 1964, p. 261.
10. Coorneart (E.), *Vauban. Projet d'une dixme Royale suivi de deux écrits financiers*, Paris 1933, pp. 195-208.
11. Les recensements généraux du Canada sont conservés dans AC, G1, 460 et 461.

recensements subséquents, que nous conservons pour la période 1688-1739, gardent à peu près la même disposition que celui de 1685. Aux quatorze colonnes initiales, on ajoutera des statistiques sur la production agricole. Le formulaire de Vauban porte des colonnes pour les valets et les servantes, les charrues, les cabarets, qui n'apparaissent pas dans les recensements canadiens. Il distingue les maisons en ruine, les maisons neuves; il fixe l'âge des grands garçons et grandes filles à 14 et 12 ans (ramené à 15 ans pour les deux sexes au Canada). Enfin, ici c'est la seigneurie et non la paroisse, insuffisamment organisée, qui sert d'unité territoriale. Malheureusement la compilation des statistiques par groupes de seigneuries échappe à toute logique, car d'année en année les seigneuries sont groupées différemment et souvent même une seigneurie plus importante est morcelée et ses différentes côtes rattachées à des seigneuries voisines. Cette manière de procéder est absolument contraire à la méthode de Vauban, qui voulait que l'on puisse comparer les statistiques d'une année à l'autre. Tout se passe comme si les administrateurs canadiens avaient voulu éviter cette comparaison, laquelle ne demeure en général possible que pour l'ensemble de la colonie. Sans doute, après avoir reçu quelques abrégés des recensements du Canada, Vauban voudrait-il les voir encore plus conformes à sa méthode, comme en témoigne sa lettre à de Callières, mais ce voeu ne donnera lieu à aucun changement.

Enfin, on peut se demander comment les administrateurs coloniaux rassemblaient leurs statistiques. Tiraient-ils ces abrégés annuels d'un dénombrement par tête revisé chaque année? Le cas échéant, aucun n'a été conservé. Ou procédait-on à des calculs approximatifs à partir des registres paroissiaux et autres chiffres sur les terres, le bétail et les récoltes fournis par les seigneurs ou les capitaines des côtes? Quoi qu'il en soit et même si ces abrégés sont d'une exactitude toute relative, il reste que le Canada a fait des recensements périodiques à une époque où la pratique était encore peu répandue[12]. La faible population (et le fait que celle-ci ne manifesta pas pour ces enquêtes la même aversion que celle du royaume, qui y voyait l'annonce de nouveaux impôts, ou que celle des colonies anglaises qui les craignait par superstition) facilitait l'opération. En France, la méthode de Vauban servit de règle dans le dénombrement entrepris en 1694-95, pour l'établissement de la capitation, mais on n'en a pas retrouvé les résultats pour la totalité du royaume.

Dans la correspondance échangée entre Vauban et Maurepas sur le sujet du commerce et des colonies, la liberté des propos permet de cerner d'assez près leur pensée. On peut d'abord noter que Vauban se préoccupe

12. Les recensements des Îles se présentent à peu près de la même manière que ceux du Canada, soit de simples rôles d'habitants dans les premières années du régime royal et des abrégés qu'on uniformise vers 1686-90.

du sort des colonies d'Amérique à une époque particulièrement stérile en ce genre de réflexion. Peu de récits de voyages sont venus alimenter la curiosité et élargir les connaissances, en cette fin de siècle. Au niveau de l'administration, on a surtout cherché à résoudre dans l'immédiat les problèmes causés par la guerre, sans remettre en question la politique établie par Colbert[13]. Et si quelques coloniaux, marchands et armateurs métropolitains sont prêts à dénoncer les abus et les aspects trop rigides du système, il leur faudra attendre la création du Conseil du Commerce pour se faire entendre. Seconde originalité, Vauban s'intéresse avant tout au Canada, pays « incomparablement meilleur que le Pérou où on manque de pain au milieu de l'or et de l'argent[14]. » Ce choix étonne à un moment où, en France comme en Angleterre, tout l'intérêt est fixé sur les plantations, où les grands marchands du royaume se tournent vers l'Orient et le Levant et vers l'Amérique espagnole qu'on sent à portée de la main. Mais les critiques de Vauban ne représentent pas pour autant un pas en avant et toutes les idées de Colbert sont inscrites dans le programme de redressement qu'il préconise: importance du peuplement, encouragement à la nuptialité, limitation des ordres religieux, condamnation de l'oisiveté et du vagabondage, réduction des droits sur les produits coloniaux et nécessité pour les colonies de produire l'essentiel à leur subsistance. Sa condamnation sans appel des compagnies de commerce repose également sur deux notions traditionnelles: l'une fait sortir l'argent du royaume et toutes font valoir leurs intérêts particuliers, lesquels sont essentiellement opposés au bien général. L'intervention du pouvoir royal lui apparaît comme la seule garantie d'ordre et d'harmonie. Loin de remettre en question le pacte colonial, il croit que celui-ci s'appuie sur une sorte de loi naturelle, qui jouera d'autant mieux qu'on ne l'entravera pas : laisser aux colonies la liberté de commercer et de développer leur industrie, et d'elles-mêmes, guidées par l'appât du gain, elles « se trouveront toujours dans la nécessité de beaucoup de choses dont [elles] ne scauroient se passer et que vos vaisseaux leur porteront avec grand profit. » Ses idées étroites en matière de commerce extérieur illustrent cette conception d'une économie statique qui est le propre du mercantilisme: on ne peut s'enrichir qu'en prenant sur les autres nations. De la même façon, étranger à toute notion de dynamisme, Maurepas écrit qu'on ne saurait peupler le Canada sans dépeupler la France.

Mais dans le domaine commercial, Maurepas voit beaucoup plus loin que Vauban et il saura protéger et encourager d'audacieuses et fructueuses entreprises. Par contre, ses idées sur les colonies sont moins généreuses, mais c'est précisément chez lui et non chez Vauban qu'on peut

13. Voir l'ouvrage de C. W. Cole, *French Mercantilism*, 1683-1700, New York 1943.

14. *Moyen de rétablir nos colonies* ..., dans Augoyat, op. cit., t. IV, p. 36.

Le SIÈGE DE NAMUR, juin 1692.

Peinture par Louis Lecompte pour le château de Marly, maintenant au Musée de Versailles.

Détail du premier plan montrant Louis XIV, le Dauphin et, monté sur le cheval blanc, Vauban.

déceler une tendance nouvelle. Beaucoup plus attentif aux problèmes coloniaux que ne le furent ses prédécesseurs, Pontchartrain fils, percevant tout le profit qu'on peut tirer des colonies, va rompre avec le libéralisme routinier, seulement tolérable en période d'établissement, pour appliquer sévèrement le régime de l'exclusif. Et c'est ainsi qu'à partir de cette époque le Canada subira par ricochet des défenses et des restrictions commerciales, dictées au ministre par la prospérité grandissante des Antilles.

Bref, les idées exprimées dans ces lettres par Vauban ne sont pas en avance sur celles de ses contemporains. C'est une pensée classique dont l'humanité ne doit pas masquer la rigidité. Les notions de bon sauvage et de bienveillance de la nature qui commencent à circuler ne l'ont pas effleuré. Le Canada « n'est rempli que de nations exécrables qui vivant en bêtes ne connaissent point de Dieu; » il faut les « désauvaginer » et contenir les Canadiens qui « bestialisent » avec elles. Son projet grandiose ne fait aucune place aux contingences spatiales et temporelles. Le Canada réhabilité sera un second royaume qui concourra avec l'ancien à la grandeur du roi. Compte tenu des difficultés du temps, son projet est assez utopique, mais il reste qu'il a pressenti toute l'importance que prendraient les colonies, selon lui véritables enjeux de la rivalité entre la France et l'Angleterre, et qu'il s'est soucié de mettre sur pied la plus faible et la moins intéressante d'entre elles.

L'ensemble de ces textes, sans être considérable, nous semble mériter la publication. La majorité sont inédits, peu ou pas connus. Notons que si nous publions un extrait seulement, c'est que le reste de la lettre n'a aucun rapport avec notre sujet, pris dans ses perspectives les plus larges. Les copies ont été faites avec soin et plusieurs collationnées. Nous avons respecté l'orthographe et ce n'est que très rarement que nous avons dû changer la ponctuation. Les notes que nous reportons à la suite des documents ne prétendent pas les compléter, mais seulement aider à l'intelligence de textes disparates et parfois ambigus.

Louise DECHÊNE
Paris

LA CORRESPONDANCE

VAUBAN A SEIGNELAY

10 mars 1685

Voicy Mgr Lun des dessineurs que j'ay eu l'honneur de vous proposer[1]. Il vous porte un plan de Luxembourg Coppié sur le mien et dessiné par luy même avec une petite carte qu'il a faite pour Mr de Bertillac. C'est assez Monseigneur pour vous faire connaistre son dessing. Du surplus il est capable de bien lever les plans et profils de quelque lieu que ce soit et d'assez bien faire une carte qui est a mon avis tout ce qui peut vous faire besoing au pais ou vous voulez l'envoyér. Mr. Denonville[2] pourra fort bien vous mandér les raisons qu'on peut avoir de faire des establissements dans les Scitua[ti]ons plus importantes et d'y bastir aussy bien que les Commodités qui pouroient favorisér ses pensées, auquel cas en vous En envoyant des plans et profils je vous en feray des desseins a peu près comme si jetais sur les lieux. 1200# dapointements et quelque chose pour ses voyages quand on luy en fera faire, c'est a mon advis ce qu'il luy faudroit donnér. Il est assez joly garcon et dessine assez habilement. Je ne doute pas que M Denonville ne sen serve fort utilement. Je suis.

(*Minute. Papiers Vauban, carton 27, liasse II, n° 27*)

SEIGNELAY A VAUBAN

19 mars 1685

Je ne doute pas que le dessigneur que vous m'avez adressé ne scache lever un plan et faire une Carte et je vois même qu'il dessine assez proprement, mais cela ne suffit pas pour l'envoyer en Canada où il est nécessaire d'un ingénieur qui outre le dessein schache encore faire travailler sur le terrain, faire le devis et les thoizes, et qui soit capable de bien conduire la maçonnerie et même de donner son avis sur les projets des ouvrages qui seront proposés. S'est ce qu'il faut observer et je vous prie de m'adresser un Ingénieur qui puisse remplir toutes ces fonctions . . .

(*Extrait. Sec. Tech. du Génie, M.R. In-f° 250*)

[1]Toutes les références sont reportées à la fin de la correspondance (*Voir page* 50).

SEIGNELAY A VAUBAN

26 mars 1685

Pour réponse à la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire sur le sujet de l'Ingénieur de Canada[3], Il n'est pas question d'un Ingénieur du premier ordre; je ne le demande pas de ce rang, mais seulement qu'il soit capable de faire par luy même le dessein de quelque petit fort et du reste qui scache lever des plans et des cartes et faire bien exécuter les projets qui lui seront envoyés; si le dessigneur que vous m'avez adressé est capable de ces fonctions, je le prendray mais si vous ne l'estimez pas tel, je vous prie de m'adresser un Ingénieur qui ait cette capacité...

(Extrait. Papiers Vauban, carton 26, n° 59 et Sec. Tech. du Génie, M.R., 205)

VAUBAN A SEIGNELAY

A Maintenon 29 mars 1685

L'Aqueduc nous occupe tant de gens Monseigneur qu'il m'est impossible de pouvoir vous donner un homme tel que vous me le demandez, mais encore une fois si vous voulez vous contenter de me faire envoyer des plans et profils des lieux que le Roy voudra faire accomoder en Canada avec des mémoires de Mr de Denonville, L'homme que jay fait envoyé conviendra [?] pour cela Et je vous en feray tant de desseins qu'il vous plaira, attendant quoy nous trouverons infailliblement gens capable d'aller f[air]e exécuter ce que vous aurez résolu. Je suis Monseigneur avec bien du respect et toute la Soumission possible.
Monseigneur. Vostre très humble et très obéissant Serviteur.

(Minute. Papiers Vauban, carton 27, liasse II, n° 28)

SEIGNELAY A VAUBAN

2 avril 1685

J'ay veu ce que vous m'escrivez par votre lettre du 29 du mois passé sur le sujet de l'Ingénieur de Canada Et je donne ordre au sr Villeneuve que vous m'avez adressé de partir incessamment pour aller joindre M. Denonville à la Rochelle ou il se doit embarquer. M. Denonville l'instruira sur les lieux des cartes, plans et projets qu'il aura à faire pour nous envoyer...

(Extrait. Papiers Vauban, carton 26, n° 60 et Sec. Tech. du Génie, M.R., 205)

VAUBAN A SEIGNELAY

21 mai 1686

M Denonville estant de mes amis de longue main Il me pria a son depart pour le Canada que nous puissions avoir q[ue]lque commerce de lettres en faveur des postes de ce païs la qui meriteroient d'estre mis en quelque seureté.

C'est ce qui m'a donné lieu de faire les dessins de fortification allentour des trois profils cy joint seuls desseins qu'il m'a envoyés ce sont des clostures de murailles qu'on peut faire aussi simple qu'on voudra mesme de maçonnerie amortie [?] de terre avec quelque enduit de chaux sur le joint. Ces manière de clostures ne font pas plus de circuit que les murailles à tours et sont incomparablement meilleurs parce qu'elles ont des flancs de 5 à 6^{u} qui flanquent beaucoup mieux que les demy tours. Vous y verrez aussi des redoutes pour les petits postes qui se peuvent appliquer à tous les lieux qui en peuvent avoir besoin et à fort peu de frais.

De la façon qu'il me parle des habitations de ce pays là Il me paroist qu'elles ont esté basties au hazard et sans autre Egard que la Comodité particulière d'un chacun. Cependant Il est Certain que si vous ne donnez ordre a les rassembler et reduire en bourgs, villes et villages réglés, avec des lieux fermés d'espace en espace on ne viendra jamais à bout d'y establir une bonne police non plus que de les Conserver[4]. Rien ne seroit plus aisé a deffaire que des habitati[ons] Ecartés dans les bois ça et là comme sont ceux la sans règle ny mesure et s'il leur arrivoit une guerre prochaine a quoy Il me paroist beaucoup de Disposition Il est presque impossible qu'ils puissent subsister ou qu'ils ne recoivent de grands échecs (ou qu'il ne leur arrive de grand désordre)* pour peu que les Sauvages soient Instruits par les anglois et hollandois leurs Voisins ou mesme par des françois espions [?] et fugitifs dont j'apprend qu'il y a toujo[urs] quelques uns parmy eux. Si vous approuvez ces dessins, Mgr, ayez s'il vous plaist la bonté de me les renvoyer afin que je luy fasse tenir par mon adresse[5]. Il les exécutera après quand vous luy ordonnerez, au cas de quelque résolu[tion] po[ur] cela Il faudra tascher d'y envoyer des ouvriers de ce pays cy Car de la façon qu'il me parle j'apprends qu'il y en a fort peu en ce pays là encore sont ils extraordinairement chers et grands fénéants. Au reste je prendray la liberté de vous dire que si vous avez dessein de faire quelques establissements solides en ce pays la Jamais sujet n'y fut plus propre que M. Denonville par ce qu'il a bon esprit Et de l'ordre, qu'il est extrem[ement] laborieux, ho[mm]e de bien beaucoup plus qu'il ne le paroist et si désinterressé que je suis bien seur qu'il en reviendra plus pauvre qu'il ny

* les mots entre parenthèses sont raturés.

est allé. Il a dailleurs plus de 20 bonnes campagnes par devers luy en un mot il est très capable de bien conduire en paix et en guerre pourvu que vous l'assistiez et que le Roy luy donne de quoy soutenir. . . . . .

. . . . . .

Ayez aussi la bonté de retirer les plans de Canada que vous y trouverez joint afin que je les Envoye a M. Denonville, ce sont des projets de places a bastir que de raison qui ne seront exécutées que quand on luy mandra de lef[aire] et dont la closture n'est pas plus forte que celle de Bar sur Aube de Champagne . . .

(Extrait de la minute. Papiers Vauban, carton 28, n° 7)

SEIGNELAY A VAUBAN

Versailles, 12 juin 1686

J'ay examiné aussi les desseins que vous avez faits pour fortifier les postes du Canada dont M. Denonville vous a envoyé les plans. Ces desseins paroissent très bien pratiques et je les adresse à droiture aud sr Denonville, parce que le nouvel Intendant que le Roy a nommé pour le Canada part dans peu de jours pour s'aller embarquer[6] . . .

(Extrait. Papiers Vauban, carton 26, liasse III, n° 5 et Sec. Tech. du Génie, M.R., 205)

SEIGNELAY A VAUBAN

30 juin 1686

J'ay leu avec plaisir le formulaire des dénombrements que vous m'avez envoyé, et je trouve qu'il n'y a rien de mieux que l'instruction que vous donnez aux gouverneurs des provinces et des places sur ce sujet. Si vous voulez bien m'envoyer encore deux ou trois de ces imprimés, je les envoyeray aussitost aux isles et en Canada afin qu'ils suivent cette méthode dans les dénombrements qu'ils m'envoyent tous les ans[7] . . .

(Extrait. Papiers Vauban, carton 26, liasse III, f° 8; reproduit dans de Rochas d'Aiglun, op. cit., t. II, p. 271)

VAUBAN A SEIGNELAY

12 février 1687

M. Denonville me croyant à Paris m'a adressé un mémoire par la voye de M. arnou[8] Contenant les papiers couleurs et crayons dont Villeneuve a besoing pour pouvoir achever la levée des cartes de Canada. Comme je ne scay pas encore le temps que je pourray y estre Je vous supplie très humblement de charger M. Pene[9] de cette Emplette. Si vous ne trouverez pas a propos que le Roy en porte la depense je la feray volontiers pour faire ce petit plaisir a Mr Denonville qui brusle denvie de bien faire et à qui il ne tiendroit pas que le Canada ne fust peuplé et aussi bien reglé que la france. Il seroit bien aise aussi Mgr que vous eussiez la bonté de f[air]e donner une gratification a Villeneuve ses appointements n'estant pas suffisants pour soutenir la despense des gens qu'il faut continuellement avoir avec soy quand on lève des plans et des cartes notam[ment] en ce pays la ou j'apprends que les nourritures sont fort cheres les gens extrem[ement] feneants . . .

(*Extrait. Papiers Vauban, carton 28, n° 25*)

SEIGNELAY A VAUBAN

11 mars 1687

J'ai fait achetté par le sr Pene ce qui est contenu dans le mémoire qui vous a esté envoyé par M. Denonville et j'auray soin de lui faire envoyer par les premiers vaisseaux qui partiront pour le Canada . . .

(*Extrait. Sec. Tech. du Génie, M.R., 205*)

VAUBAN A SEIGNELAY

Paris 12 aoust 1690

Je ne scay comme quoy f[air]e Mgr pour oser prendre la liberté de vous parler de ce miserable Villeneuve que vous aviez fait employé en Canada à ma recommandation, Il en est revenu a son grand malheur[10] puisque si je ne l'avois assisté je croy qu'il seroit mort de faim. Je scay que cest un petit fou qui s'est attiré cela par sa faute mais il en a fait une si rude penitence qu'il y a lieu d'espérer qu'il sera sage.

Il a dailleurs de très bonnes choses dont il seroit bon de profiter car non seulement il dessine fort bien, mais il [est] encore tres propre a bien f[air]e la carte d'un pais, Il auroit de tres bonnes pièces du Canada a

vous mettre au net et cela pouroist l'occuper le reste de cette année en luy donnant de quoy vivre en attendant l'année prochaine qu'on pourroit le renvoyer en Canada ou partout ailleurs ou il vous plairoist, quelque employ que vous puissiez luy donner il sera fort heureux den avoir. Au reste je ne vous demande grace pour luy que par un motif de charité et par la crainte que le désespoir ne l'oblige à déserter et a se jetter chez les ennemis ou nous nen navons déjà que trop.

Je vous souhaite Mgr un parfait retour de santé aussi ardent que je le pourrois désirer pour moy Mgr qui en ay bon besoin et suis avec tout le respect et la soumission possible.

(*Minute. Papiers Vauban, carton 28, n° 59*)

FRONTENAC A VAUBAN

Quebec 20 septembre 1692

Le sr de villeneufve vous va trouver monsieur et vous monstrera le plan qu'il a levé de la ville de Quebec par lequel vous verrez les fortifications que nous avons commencées et ce qu'il projette dans la suite si la Cour nous continue des fonds pour y faire travailler. Quelques grandes occupations que vous puissiez avoir j'espère que vous voudrez bien jetter loeil dessus, à moins que vous n'ayiez entièrement perdu cette grande affection que vous mavez tant de fois temoigné avoir pour létablissement de ce pauvre pays, et quapres avoir réglé avec Mr de Pontchartrain ce que vous jugerez à propos qu'on y doive faire, vous serez le premier à solliciter les fonds qui nous seront nécessaires. Si ce nestoit point trop presumer de moy je croirois que ma considération particulière vous y engageroit encore, puisque je me flatte que Malgré mon grand éloignement vous m'aurez conservé lamitié que vous m'avez faict lhonneur de me promettre, et que je vous demande comme une des choses du monde qui mest le plus chere et que jay plus denvie de mériter. Je suis monsieur avec toute lestime et la passion possible vostre très humble et très obéissant serviteur.

[signé] Frontenac

Le pauvre villeneufve a besoin de vostre protection et de vos offres. Il y a icy des gens qui ne laiment gueres et qui ne saccomod[en]t pas si bien de luy que je fais, le grondant quand il le mérite et me raccommodant après[11].

(*Papiers Vauban, carton 50, dossier 7, no° 31*)

PLAN DE LA VILLE DE QUÉBEC

Frontenac, dans sa lettre du 20 septembre 1692, parle de ce plan de Québec, montrant les ouvrages *faits et à faire pour la Fortification*, et il demande que Vauban veuille bien *jetter l'oeil dessus.*
(voir p. 14)

Le plan, publié ici pour la première fois, demeure dans les Archives nationales de France, d'où provient notre photocopie.

On ne semble pas avoir donné suite au projet de fortification de Villeneuve.

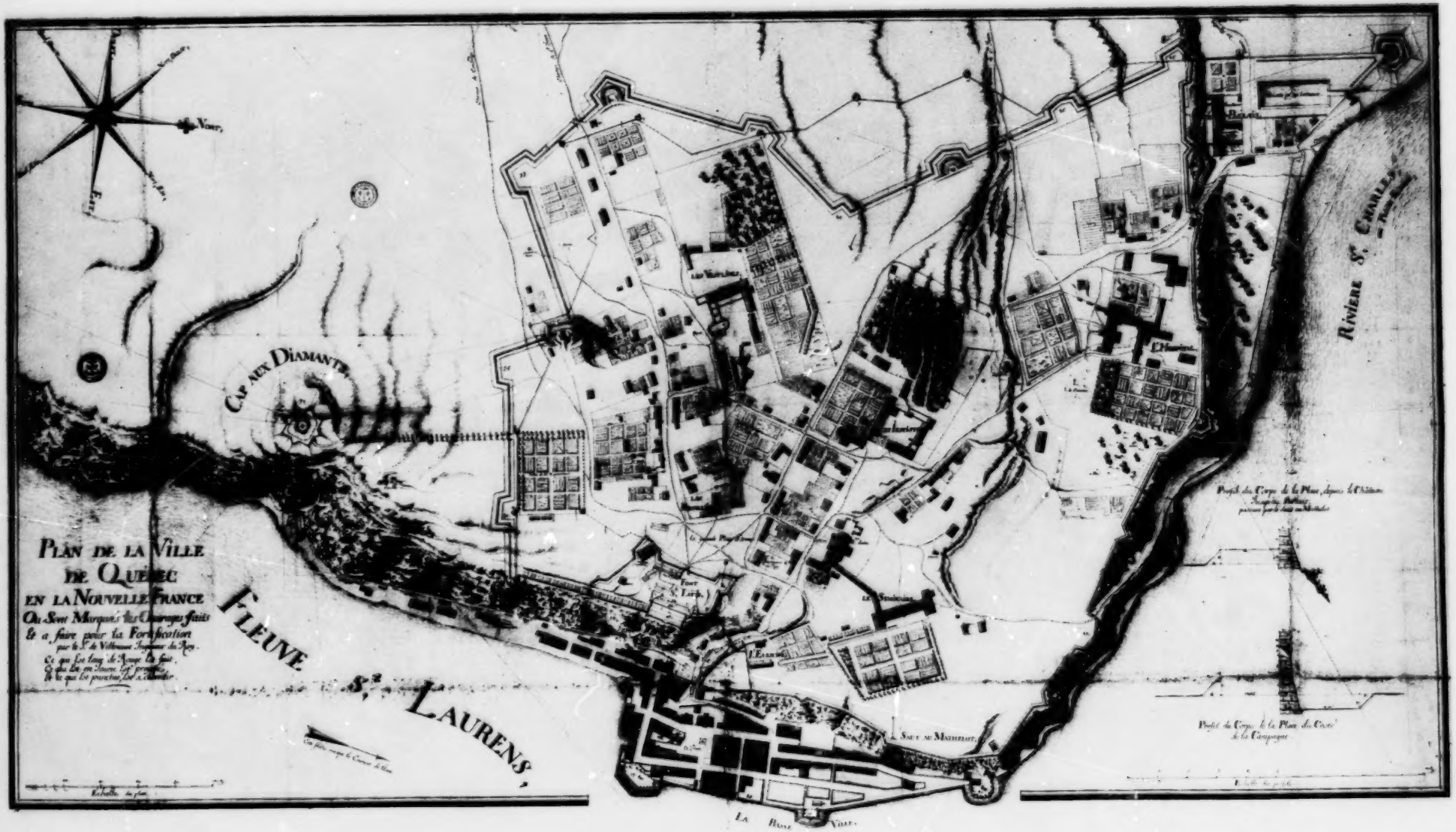
Plan de la Ville de Quebec en la Nouvelle France
Fleuve St. Laurens
Cap aux Diamants
Riviere St. Charles
Nord
Echelle de 400 Toises

PLACET DE DUPLESSY FABER [1698]

A Monseigneur De Maurepas

Duplessy faber Cap[itai]ne en Canada a l'honneur d'estre officier des troupes D'Infanterie de Sa Majesté depuis 38 ans dont trente en qualité de Capitaine qu'il fut faict en Candye en 1669, Après la grande sortie qu'on y fit ou Il fut blessé.

Il le fut encore et faict prisonnier au Combat de Consarbrick, proche Tresüe [?] en 1675:

Il ne parle point de plusieurs autres Combats et sièges ou Il c'est trouvé.

Il fut envoyé en 1687 en Canada, Et la mesme année deffendit le fort de Chambly, poste le plus exposé a L'énemy; ou Il avoit l'honneur de Commander, de L'attacque de plus de 300 Iroquois, qui n'en remportèrent que la confusion d'y avoir bien perdu de leurs gens un desquels Il fit Laisser a leur Veue dans Le fort heure de Midy au plus Chaud de L'attacque.

Il a toujours espéré Mgr que Vous auriez esgard a ses longs services, luy faisant accorder la crouaix de St Louis qu'il demande comme un thesmoignage que Sa Majesté est Contente de ses services, espérant aussy que vous le ferez placer lorsque vous le jugerez à propos:

[signé] Duplessy faber[12]

(Papiers Vauban, article 66, dossier II, n° 22)

DUPLESSY FABER A VAUBAN

Quebeck ce 16e 7bre 1698

Monsieur

Vous m'avez ordonné de vous escrire et je vous ay trop d'obligations pour y pouvoir manquer, Je vous dois de plus compte de tout ce qui cest passé qui m'ait regardé depuis vostre despart de paris puisque c'est l'honneur de vostre protection qui m'a procuré tous les agremens que Jay receus de la bonté et des graces de Monseigneur De Maurepas. Mgr Son pere M'avoit accordé 300# de gratification qu'il fit mettre a 400# et de plus a voulu qu'elle fut mise sur l'estat afin que Je la receusse chacque année. Cella ma un peu Consollé ne n'avoir pas esté faict Chevalier de St Louis; mais Je l'ay esté encore davantage lorsque l'un et L'autre

m'ont essuré, que Je le serois faict a la premiere promotion. Je vous suplie monsieur d'en vouloir faire souvenir Mgr De Maurepas dont les manières obligentes et angagentes m'ont enlevé le coeur de facon que sy quelque chose m'est rude absent de mon pays c'est la privation de luy rendre mes tres humbles respects ainsy que Je le souhaitterois.

L'on n'a point créez de lieutenance de Roy pour le gouvernement des trois rivieres, des gens m'ont voulu persuader que J'en avois esté la cause plusieurs me donnoist Cet employ: Il fut demandé pour un Canadien qui n'a pas six ans de Commission que Jay veu sans avoir Jamais servy recevoir lieutenant de Nos troupes en Ce pays, dont L'espouze repasséé icy cette année est femme de Chambre de Madame qui avoit soubscrit son placet de sa recommandation, Il estoit encore appuyé par Celle de Madame de pontchartrain[13]. L'on ma flatté que ne pouvant me le donner sans se faire en quelque façon des affaires, Il n'avoit pas voulu cette création; Cependant Mr De Langloiserie[14] Major de Montreal et qui n'a jamais esté Cap[itai]ne qu'en Ce ou Il n'a Jamais veu tirer un coup de fusil Et mon Cadet de dix huit ans de Commission passe en france pour la soliciter appuyé du crédit de Mr le Conte de Frontenac,

Jusse beaucoup souhaitté cette lieutenance de Roy quoy que Ce soit la moindre chose qui me puisse convenir, et en suitte aurois solicité fortement estant hors des troupes d'en estre faict Inspecteur, afin de faire voir a Mgr de Maurepas des abus dans Les officiers originaires du pays que Ce Caractèrre ne M'auroit pas permis de luy cacher, au lieu que sy Je luy avois esté descouvrir sans necessitté le peu de services qu'ils rendent, Ils ne m'auroit regardé que Comme un dellateur auxquels l'on ne doit pas tousjours donné d'attention ny de Confiance.

Les gouverneurs n'ont Jamais plus mal faict que de fourer cette grande quantité d'officiers canadiens dans les troupes du Roy, outre qu'ils ont affoiblis par ce moyen les forces de la Collonie en y mettant de diverses especes de familles dont parties estoient obligéz a la deffance du pays et les autres a servir dans le besoin à la teste des milices et qu'en ayant faict des officiers des troupes L'on les a affoiblies d'autant de bons hommes soit de qualité ou de service qu'on auroit envoyé de france pour remplir ses amploys et qui petestre se seroient establis dans le pays Et par la ussent contribüé a son augmentation.

Je ne dis pas qu'il ut esté d'une mauvaise politique d'entretenir dans le pays pendant la guerre seulement quatres compagnies de Natturels, officiers et soldats. Cella n'ut donné que plus d'émulation aux deux nations différentes, ut servy a former a Lobeissance la Jeunesse, qui ny est pas accoustuméé, quoy que propre a la guerre, mais dont larogance, le peu de subordination et Lesprit est assé porté a la revolte et la desobeissance.

puisque je suis sur ce subject Il est bon que Je vous appreigne aussy que la plus part des françois Canadiens qui vont faire la traitte du Castor aux Owttawas et dans les pays d'en hault se sont revoltez ayant refusé d'obeir aux ordres de decendre tous, que leurs avoit envoyé suivant ceux de la Cour Mr le conte de frontenac, disant qu'ils vouloient attendre un melieur temps;

Les fermiers du Roy de ses fermes d'occident sont cause de ce desordre par le rabays qu'on leur a permis de faire du prix des castors seul Commerse de Cette collonie et qui la faict subsister[15].

Conversant a Versaille sur ce subject avec Mr Ory[16] arc boutant de Cette compagnie, le plus persuasif et le plus habile homme de parmy eux, particulierement sur le faict d'imaginer des Nouveautez utilles a leurs interests; Je luy dis tout Ce qui ariveroit, dont nous ne voyons encore que les Commencemens, Et quil estoit tres facheux de ruyner une Collonie naissant (qui selon les apparances deviendroit un jour puissante et utile a Lestat sy l'on luy aidoit encore quelque temps) pour la seulle utillité de quelques particuliers. Il me voulut convincre de raisons dont petestre Il estoit persuadé aussy en Connoissoit il la fausetté aussy bien que L'Utillité sans laquelle ses Messieurs ne font rien se mettant peu en peine de Ruyner les provinces pourveu qu'ils en tirent le suc qui ne retourne pas au profit du Roy. Je voys cependant une desolation generalle en ce pays par les nouveautez qu'on y veult establir. Sy J'avois ozé en parler a Mgr De Maurepas ou luy en escrire petestre luy en auroi je fait Connoistre Les Conséquences, mais outre qu'il auroit pût ne pas trouver bon ma liberté, Il M'auroit possible prix pour un homme de Commerse, moy qui n'ay jamais faict un poil de peleterie qui lorsque Jay voulu faire present d'un manchon a quelqu'un de mes amis en ay achepté la peau chez le Marchand et plus cher que je n'usse faict a paris; pour revenir a mon subject, la desobeissance de quelques habittans a part, Il est tres constant et personne ne le met en doute que sy lon cesse d'envoyer les vingt cinq congez aux 8tta8as[17] douze ou quinze Nations de Nos alliez vont nous abandonner pour L'anglois qui profittera de nos despouilles, Et ses mesmes Nations ont pour Nous du moins autant souffert de la guerre des Irocquois que nous avons peu faire, Jugez sans cette diversion Ce que cette collonie seroit devenue. Sy nos francois habittans ne montent plus chez ses mesmes Nations par la abandonnez a la fureur des Irocquois elles n'ont qu'un seul party a prendre c'est celuy de faire moyenner leur pays avec ses derniers leurs ennemis comme les Nostres par le moyen de L'anglois, dont toutes les demarches ne tendent qu'a se rendre arbittres de touttes Les Nations sauvages, et par la s'arroger tout le commerce des peleteries que nous ne

pouvons plus attirer chez nous, Lors le fermier crira que la ferme est diminüéé, qu'il fault abandonner un pays de nulle Utilité et demandera des rabays.

La lettre que le gouverneur general anglois escrit a Mr le conte de frontenac, faict assé connoistre leurs dessin. C'est le conte de Bellaumont[18] qui luy marque suivant ce que j'ay pût aprendre car on ne la pas rendüe publique, que la paix generalle a deub therminer tous les differends, que les Irocquois sont leurs subjects, et que sy lon pretend Les attacquer Ils ont pour les protéger et deffendre de bons soldats, bonnes armes et bonnes munitions: hors est Il que s'ils les avoient regardez comme tels, Ils ne nous auroient pas donné des vivres et passagers deux fois en une année pour les aller destruire peu apres la paix des Pirennéé, Sous le Viceroyauté de Mr de Trassy et le gouvernement de Mr de Courcelle et Mr de la barre en suitte, Et qu'en 1687 lorsque Mr le Marquis De Denonville desclara la guerre aux Irocquois au subject de celle qu'ils faisoient a nos alliez les 8tta8as, et chez lesquels ses premiers avoient trouvé moyen d'Introduire Les anglois en Commerse: ses derniers ne se desclarent Jamais ny ne se mirent en debvoir de les deffendre qu'apres la revolution d'angleterre; de Manière qu'ils ne les regardoient pas comme subjects quoy que dans cette mesme annéé 87 Il leurs ut esté pris quantité D'anglois en commerse sur les terres des 8tta8as et que leur marchandises ut esté pilléé. Ils apprehendoient apparament la Justice du Roy Jacque aujourd'huy, car Il y a quelques jours que cette lettre s'escrit; nous avons nouvelle que quatres des Nations Irocquoises demandent la paix et doivent suivre en Corps l'advis qu'ils ont donné de leurs Marches, Ce qui faict assé connoistre qu'ils ne prétendent point estre leurs subjects, Les seuls Irocquois asniers ne font point faire de propositions et demeurent unis aux anglois et c'est par la qu'ils les qualifie tels, cependant Il y a plus d'apparence qu'ils pussent estre les nostres par droit de Conqueste puisque pendant le gouvernement du mesme Mr De Courcelle, dont Jay desia parlé, peu apres le Mariage de Sa Majesté, Ils furent chassez de leurs pays et les armes du Roy arboréé en signe de prise de possession, Et Jay ouy dire que quelque plomb escrit a ce subject fut enterré; Les anglois ou flamans pour lors souffrirent touttes ces choses qu'ils auroient peu troubler, s'ils ne les ussent empeschéé et tout cecy doit prouver nostre droit beaucoup plus au lieu que leurs pretendu[19].

Il y auroit encore bien des choses à vous mander sur ce subject mais ma lettre n'est desia remplie que de trop de mauvais Mattière encore plus Mal escrittes. Il ne me reste plus qu'a vous entretenir du dessin qu'on a de faire icy une grande reforme, dont le bruit court qu'on laisse la disposition de Mrs les gouverneur general et Intendant[20];

Sy ce projet a lieu Il se fera quantité d'Injustices chacun sera pour ses Creatures et ce ne seront pas les plus braves, les plus experimentez ny les plus honnestes gens qui seront conservez. Il seroit bon pour les vieux officiers que vous voullussiez dire vostre sentiment sur ce subject a Mgr De Maurepas, Sy j'ossois vous ouvrir le mien, Il seroit de commencer cette réforme par tout ce qu'il y a d'officiers canadiens qui ne doivent estre regardez que comme de milices; Ils ont tous des terres et presque tous ont des boutiques qu'ils no[m]ment Magazins, Ce qui a fort avilly les troupes, et dans lesquels Ils débittent aux Sauvages Jusque a Un sol d'eau de vie et une pipe de tabac; Les autres chassent et tous font la traitte du Castor. Il faudroit leurs escrire une lettre honneste sur le peu de besoin qu'a le Roy d'Un sy grand nombre de troupes qu'a la première occasion L'on leurs donnera de L'amploy, ses gens la peuvent tous vivre comme Ils faisoient devant la guerre Il y en a mesme de riches qui ne l'estoient pas. Il ne fault pas craindre qu'ils quittent le pays et Sy l'on veult establir le Missisipy ils y sont tres propres la plus part y ayant esté par les terres et l'on ne le peut sans eux. Ensuitte Je remercirois Mrs les officiers de Carignan en leurs augmentant un peu les pensions qu'ils ont depuis pres de trente ans leurs compagnie n'ont presque Servy pendant la guerre Ils ont eu de tres belles Seigneuries sur lesquelles Ils peuvent grassement vivres Et ne rettourneront point en france. Je rapellerois aussy Sy c'estoit une necessité que la reforme fut sy grande, tous les lieutenans, aide majors de ports et enseignes de vaisseaux dans leurs ports qui ne seroient pas Canadiens aussy bien Ceux la n'iroient ils point.

Il est a remarquer qu'il faut que la reforme soit la moins grande qu'il ce poura Sy l'on veult conserver ce pays cy, Il fault restablir L'accadie sans laquelle Il sera difficille d'en venir a bout a la premiere rupture, et donc pour cella fortifier le port Royal[21] par ou les Anglois commenceront et y tenir une garnison du moins de deux cens hommes pour la subsistance desquels Il fault envoyer des vivres de france pendant quelque temps et y bastir un Magazin. C'est un pays de Conséquence pour les peches du poisson secq. Jay envoyé autrefois en cour un project sur ce subject ce qui fut trouvé bon ainsy que Me le Manda Mr de Lagny[22] mais qui ne fut pas executé par ce qu'il n'estoit pas proposé par le gouverneur general qui ne m'en auroit pas Laissé l'honneur et qui depuis ce temps m'a dans touttes Les occasions donné des marques de son resentiment quoy qu'il ne m'ait Jamais parlé de la chose.

J'en avois demandé le gouvernement comme L'avoit Mr de Meneval avec une des quatres Compagnies de soldats ouvriers dont Je proposois que la garnison fut composéé qu'on pouvoit prendre icy en partie, on ut pût envoyer Ce qui en Manquoit de france; les mestiers estoient de charpentiers de Maisons et de Navires scieurs de Long et bucherons;

de Massons faiseurs de Chaux, bricquetiers et tailleurs de pierre; d'armuriers serruriers, taillandiers et forgerons; de Mineurs, Matelots, Cannoniers et bombardiers deux sergens des deux principaux mestiers de chacque Compagnie, quatres Caporaux et autant d'anspassades chacun d'un diceux, dix soldats dans chacque escouade, dans l'une des quelles ut esté pris un tambourg qui nut pas laissé d'estre ouvrier; les Mattieres propres pour les travaux nécessaires avec cella quelque peu de paye plus que les autres Comp[agni]es permission de se Marier Sans sortir des troupes, un Lieutenant de Roy, un Major, Chir[urg]ien Major, et un escrivain de Roy pour prendre soin des Magazins du payement et des reveüe, de touttes lesquelles choses Il luy doit estre ordonné de rendre compte au gouverneur qui doit viser touttes Les depences, beaucoup de soin et d'activité dans la personne de ce dernier. C'est ainsy qu'on estably dans peu des Collonies pour la deffence des quelles Il ne fault que rien manque dans les Magazins particulièrement lorsqu'il s'agit de se mettre en estat de resister a une puissance voisine et Supérieure.

J'avois aussy pris la liberté de nommer les officiers que je souhaittois qui partagassent avec moy le péril et la gloire. Mr De beaucourt[23] en estoit un que Je nom[m]é pour une comp[agni]e parce qu'il est homme de qualité, brave et Ingenieur (oui), ma pratique et Sa theorie ne pouvant faire qu'un bon effect, Ceux que Je Choi[si]ssois pour le mesme dessin, Nayant pas moins de valeur que luy, J'aurois bien respondu a mes Seigneurs De Pontchartrain et de Maurepas que Les Anglois, derriere des palissades ne nous auroient pas pris. Comme Ils firent Mr de Meneval[24], a qui Cependant je n'ay veu faire que des bonnes actions pendant le siège de Candye et dans touttes les guerres passées Jusque en 1687 qu'il fut faict gouverneur de L'accadye et du port Royal, ou Il se Laissa gouverner par Les prestres qui le perdirent; Celuy qui fit la capitulation avec les Anglois Malgré luy et qu'ils ne tiendront point L'Ayant perdu par des relations diffamatoires, et C'est ainsy que ses Mrs en uzent en ce pays, ou Ils veullent s'attribuer toutte L'authorité, depuis Le primat Jusque au Moindre Capelan et moyne tous se mesle de gouverner, moins les Consciences que L'estat: le plus sot est general d'armée et parfaict politicque et croit que son seul caracterre luy donne touttes les Lumieres et les authoritez.

Je vous ay parlé de Mr de beaucour, Il n'est point venu icy et Mgr De Maurepas Mande qu'on l'en Instruise. Cest dom[m]age qu'un homme qui a de la valleur et du sçavoir enterre cet advantage aupres d'une malheureuse, Indigne de L'attachement d'un palfrenier. Vous ne L'en pouvez tirer qu'en luy faisant donner une compagnie a L'accadie Sy l'on la veult restablir, encore ne faut Il luy faire donner de Largent pour son voiage que Jusque de Rochefort ou Il fault donner ordre pour

sa subsistance Jusque a son ambarquement; le seul Chagrain de N'avoir pas une Comp[agni]e qu'il a bien merittéé la empesché de sy rendre. Je m'offris de L'y Conduire a mes depens scachans qu'il n'avoit pas beaucoup d'argent; vous apprendrez ou Il est logé par Mr de Villeneufve a qui vous ordonnerez s'il vous plaist de vous L'amener.

Je ne vous envoye point le recensement de cette annéé. Monsieur L'Intendant ne me Layant pas voulu donner me disant seulement que vous le pouviez voir au bureau sy vous le vouliez[25]. L'on m'a assuré qu'il n'y avoit pas cent ames de plus qu'a Celuy que Je vous envoye de L'an 92: Jugez sy nous perdons icy du Monde Je conte les troupes pour rien puisqu'elles ny sont pas incerréé.

C'est avec tout le respect possible que Je prens la liberté de dire que Je suis Monsieur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur
[signé] Duplessy faber cap[itai]ne d'une comp[agni]e franche de la Marine

(*Papiers Vauban, article 66, dossier II, n° 17*)

DUPLESSY FABER A VAUBAN

A quebeck ce premier octobre 1698

Monsieur

Le gentilhomme par qui Je prens la liberté de vous envoyer celle cy est un de nos antiens Cap[itai]nes ayant bien servy en france, plain de valeur et de meritte, Il se rettire chez luy ses blessures le mettant hors d'estat de continuer ses services: C'est cependant avec une tres modicque pension: la seulle action qu'il a faicte d'avoir battu nos ennemis plus nombreux que n'estoient son party et qui s'en retourneroient glorieux d'avoir deffaict le camp de nos milices, est digne en ce pays d'une etternelle memoire. Sa Modestie L'empechera de vous conter la chose autant advantageusement qu'elle luy est, et Je croys Monsieur que vous ne luy refuserez pas l'honneur de vostre protection[26].

Il souhaitteroit faire augmenter sa pension qui n'est que de 600# et estre faict chevallier de St Louis. Je brule du mesme desir et croys L'avoir merittéé plusieurs fois et vous conjure Monsieur de faire en sorte aupres de Monseigneur de Maurepas pour que je le sois faict advant le despart des Navires de L'an prochain; Je croys qu'il seroit a propos sy vostre prudence le Juge de mesme, de luy faire voir tout ce que je prens la liberté de vous escrire, et que Je suis persuadé hors luy que vous ne ferez voir à personne Crainte de me faire des affaires quoy que Je ne vous Mande que des verittez dont il Importe qu'il soit instruict.

Faicte moy la grace de vous Instruire Sy L'on met un gouverneur A L'accadye et au portroyal qui en est la Capitalle. Je vouderois fort ce gouvernement pourveu que Je n'usse personne au dessus de moy, que le gouverneur general d'icy, et que Je ne dependisse pas de Messieurs de la Compagnie de L'accadye dont Mr le Marquis de Chevry et Mr de Lagny sont les principaux[27] mais seulement du Ministre que Je serviray a son gré; Je ne veux point avoir a rendre compte a tant de gens qu'on ne peut pas tousiours servir a leurs mode, qu'ils ayent un commis pour leurs rendre compte ainsy que faict Mr de Villebon, gouverneur fabriqué de leurs mains. et qui n'est pas trop digne de L'estre. Je dis cecy pour L'avoir veu Servir en france de cornette dans la compagnie de dragons de Mr philipe pour lors lieutenant de Roy de Thionville ou ma compagnie et nostre régiment estoit en quartier d'hiver. Quand les Choses dependeront de moy Je serviray utillement le Roy de Maniere que Messeigneurs de pontchartrain et de Maurepas en seront satisfaicts au lieu que s'ils me mettoient en second particulierement sous un homme pour qui Je n'ay nulle estime et sous qui Je ne voudrois pas servir, Je ne pourois executer ce que Je projette pour la deffance et fortification du Lieu. Chacun estant Jaloux de se faire a soy mesme honneur de ses oeuvres, sans en vouloir honorer un supérieur.

Après avoir servy trante huict ans d'offices dont trante de Cap[itai]ne lorsque vous recevrez celle cy, Je Croyrois sy Je n'estois prevenu de L'amour propre avoir meritté d'estre aresté pour le reste de mes jours en quelque endroit de commendement. Cella viendra lorsqu'il plaira a Mgr de Maurepas. Plaisance et L'accadie sont les seuls endroits qui me pouroient convenir puisque Je ne suis plus d'age a entreprendre de grands voiages dans les terres et Je ne servirois pas Utillement le Roy dans le Missisipy que Je crois qu'on veult habitter, mais pour dans les lieux que je vous Marque. J'y feray tousiours mon debvoir. J'ay pris femme en ce pays, J'en ay quatre enfants et Jay esté assé Malheureux pour ne pouvoir optenir une enseigne de Comp[agni]e et un brevet [?] de garde de la Marine pour faber mon fils aisné, plus vieux de trois ans que celuy de Mr Vaudreuil, mais j'attens tout avec patience des graces et bons offices que vous me rendrez auprès du Seigneur que Je Sçay que vous aymez, a quoy qu'il me destine, soyez ma caution et je vous rendray un compte exact des ma conduitte dont je vous priray de l'Instruire.

Honnorez moy de vos Commendemens, Croyez que Je les executeray avec les profonds respects que vous dois Monsieur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

[signé] Duplessy faber

(Papiers Vauban, article 66, dossier II, n° 18)

VAUBAN A MAUREPAS

A la citadelle de Lille le 7 janvier 1699

J'ay Receu Monsieur la tres honneste dont il vous a plû m'honorer du 17e décembre dernier et je repons avec toute la reconnaissance aux bontés dont elle est remplie apres quoy je prendray la liberté de vous dire qu'il y a quatre ou cinq jours que je suis arrivé dans mon Gouvernement[28] ou j'expedie autant qu'il m'est possible ce qui me reste a faire des places que je viens de visiter, quoy fait Si mon Diable me laisse en repos, je veux dire le rhume perpetuel dont je suis obséde, je m'en iray Dieu aydant a Dungerque d'ou j'auray l'honneur de vous rendre compte plus particulierement[a].

J'estois prest a vous Importuner pour le chevalier de Mirabeau quand vous m'avez apris les bontés que vous avez eues pour luy dont je vous rend tres humble grace comme d'une chose a laquelle Je prends part. Et puisque je suis sur les marins faudra il que ce pauvre Prinée [?] qui a si bien servy meure de faim. Si cet homme là ne meritte pas l'entretien du Roy Il faut que Mrs de Langeron, de Sépeille [?] et D'Ailly qui m'en ont tant dit de bien soient de grands menteurs. Pour moy qui l'ay employé sur le Goulet je ne puis m'empescher de vous dire que je n'ay de ma vie veu un si bon sujet que celuy la ni qui meritte mieux de manger le pain du Roy. Ayiez de la bonté pour luy Monsieur, ce sont de bons sujets comme ceux la qui sont sans apuy et sans protection a qui vo[us] devrez donner la votre. Que voulez vous f[air]e de mieux pour vo[us] et pour le service du Roy. J'avois dessein a meme temps de vous Importuner en faveur de Mrs le Ch[evali]er de Themiré, de Boulainvilliers, de Thesu. J'ay donné beaucoup d'occupa[ti]on pendant le temps que j'ay commandé en basse Bretagne aux deux derniers. Je vous supplie tres humblement que je vous les recommande encore. Ce sont de bons sujets qui ne sont pas indignes de Votre protection bienfaisante[b].

J'eus l'honneur de vous presenter l'an passé un vieil officier d'infanterie, capitaine d'une des compagnies franches En Canada nommé Duplessy faber[c]. Luy et deux autres me vinrent voir trois fois ou quatre fois ensuitte. Comme ma folie a esté de tout temps les Colonies et que j'ay désiré mil fois de voir l'amérique et le Canada Jusques a avoir fait offre à feu Mr de Seignelay de faire un voyage dans les pays que nous y tenons, il m'en est resté une idée curieuse qui fait que je cherche toujo[urs] a

a. Nous reportons au bas de la page toutes les apostilles ajoutées en marge de la lettre par Maurepas, voir ici: Bon Détaillé n'a rien mandé du Neuf-Brisach.
b. Point de promotion.
c. A vérifier.

m'en informer et c'est ce qui a donné lieu aux conversations que j'ay eu avec eux. Je leur demanday meme d'avoir quelque relation avec moy et entre autre po[ur] le rescensement des peuples[a] de ce pais la et pour la guerre des Iroquois. Mr Denonville[b] m'avoit déjà autrefois envoyé le rescensement quand il y estoit gouverneur. Ils l'ont tous deux fait et me l'ont envoyé séparément. Je vous les envoye de meme avec les lettres qui les ont accompagné. Celle de la Chesnaye[29] ne dit pas grand chose mais l'autre en dit davantage. J'ay cru qu'il estoit bon que vous fussiez Informé de ce qu'elles contiennent, c'est pourquoy je vous les Envoye[c] comme Je les ay recu. Ces gens la m'ont paru avoir de l'esprit et de l'intelligence, et comme ils connoissent ce pays en gens qui y ont longtemps demeuré, ils ont sans doute plus de disposition à se bien acquitter du Commandement des postes qu'on pouroit leur confier que ceux qui n'y ont jamais mis le pied et ne le connoissent point. Ayiez s'il vous plaist la bonté de leur garder le secret[d]. Vous verrez bien que ce n'est pas contre vous qu'ils le demandent. Je vous en prie car Je serois au Desespoir d'attirer quelque chose de désagréable à de pauvres Diables qui se sont confié à moy. Si J'avois L'honneur destre de votre Conseil des Colonnies, pour premier avis Je tacherois à vous degouter des nouvelles propositions d'établissements[e] qui pour estre trop eloignés ne scauroient se soutenir que par miracle. 2[ment] de tacher a vous persuader de bien faire peupler ce que nous tenions des Antilles notament la Cayenne, La Grenade, La Martinique la Guadaloupe, et St Christophe[f] dont il se faudroit acomoder avec les Anglois, soit par achepter leur part ou leur vendre la nostre[g]. Introduire dans ces Isles outre l'indigo le sucre et le tabac, les cotonneries et soyeries et surtout les épiceries[h] qui y viendront fort bien puisque la latitude de nos isles est fort aprochante de celle ou le poivre les Cloux de girofle la muscade et la Canelle croissent. Il faudroit faire le premier plantage ou Semence de ces epiceries dans quelque jardin bien exposé[i] et fermé de muraille sous pretexte de la curiosité d'un Gouverneur ou de l'intendant des Isles pour ne point Inquietter les holandois a qui cet etablissement ne pouroit manquer

a. On profitera de ses lumières.
b. C'est luy qui a tout gasté.
c. Les luy renvoyer je les ay bien veu.
d. Bon.
e. Il faut prévenir les autres nations par de petits établissements dans les endroits avantageux et on se fortifie ensuite.
f. On y fait de son mieux, Congés aux soldats, Engagés sur les V[aisseau]x mandiants etc.
g. On y travaille en Angleterre avec les Com[missai]res.
h. On le tentera.
i. Je l'ay autrefois proposé à Mr de Seignelay.

de faire un grand tort par les suittes soutenir cela par de bonnes forteresses et du surplus mettre les habitants autant qu'il se pouroit en estat de pouvoir soutenir du Cru du pays[a] soit par y introduire la Culture du Ris du bled des Legumes etc. Toutes les especes d'arbres fruitiers qui pouroient y convenir, Ces Isles estant montagneuses a ce que j'aprends, Sont a peu pres capables de toutes sortes de Cultures parceque la temperature de tous les Climat s'y trouve quand Elle est bien recherchée, J'y voudrois meme faire transporter des Dattiers des Vignes des Oliviers figuiers et orangers, on me repondra qu'ils n'y croistront pas, je repons que si en choisissant bien les Scituations propres, et tres abondamment. Mais pour obliger les peuples a s'exiller de leur pays natal, Il faut leur y procurer plus de Commodités qu'ils n'en ont chéz eux et surtout n'introduire dans ces pays ni moines ni âvocats ni impost, mais y establir de bons prestres seculiers avec un Eveque[b], faire rendre la Justice par les anciens des Lieux[c] et regler toutes les impositions par 20^{mes} establis sur tout ce qui peut porter revenu[d] par de bons Tarifs ou Cadastre judicieusem[en]t dresséz rescenséz et corigé tous les 10: ans une fois, Empescher les peuples de Courir et de se dissiper[e] et obliger tous les jeunes gens a se marier[f] des l'âge de 18: a 20: ans, les garçons, et les filles de celuy de 15: et 18: car rien n'est plus nécessaire dans les Colonnies et partout ailleurs que l'accroissement des peuples. La raison en est evidente puisque le plus essentiel et veritable bien de tous les Roys du monde est d'avoir grand nombre de sujet c'est de la que depend toute leur Grandeur force et richesse Celle des Roys de france plus que de tous les autres parce qu'ils sont plus maitres et plus aiméz de leurs sujets et qu'ils ont d'ailleurs un titre imprescriptible contre lequel on ne s'élève point qui est 700: ans de Royauté dans la famille Royalle, qualité dont nul souverain de ce monde ne se peut vanter il n'y a que le seul Roy de france qui la possede Incontestablement,

Ce que j'ay l'honneur de Vous dire icy des antilles je le dis de St Domaingue ou il faudroit se bien fortiffier[g] il a esté un temps que cette Colonnie estoit florissante et se fortiffioit a veue d'oeil. Feu Mr Colbert la ruinée par un Impost qu'il y mit mal a propos[h]. Il faudroit

a. cela est contre le principe qui veut que les Colonies dépend[en]t toujours de L'estat et d'ailleurs avec quoy payeroit on ce que l'on tireroit d'eux.

b. En Canada ou il y a un Evêque et Des prestres tout est brouillé; aux isles ou il n'y a que religieux on en entend pas parler.

c. Ces Conseillers des Con[sei]ls Souverains ne sont que cela.

d. Expliquer cela davantage et faire un projet.

e. On n'en peut pas venir à bout comme vous voyez.

f. On y excite.

g. C'est ce qu'on a voulu faire par la Comp[agn]ie establie de

h. Quel.

mettre beaucoup de gros et menu Betail et des Cochons[a] qui profittent tres bien là, beaucoup de volatilles Domestiques qui y reusissent parfaitement.

Celles du Canada[b] ne sont pas à negliger, c'est une grande honte entre nous qu'après 160: ans d'établissement cette Colonnie qui devroit avoir produit plus de quinze cens mil ames depuis ce temps et qui auroit pû bastir quantité de belles villes bien scituées pour le Commerce, le bon air, la fertilité de la terre et pour le choix des scitua[ti]ons militaires, c'est une tres grande honte dis-je pour nous qu'elle soit encore dans l'enfance et qu'elle ne puisse subsister par elle meme et Sans le secours de la vieille france,

Pour pouvoir peupler commodément ce pays la Je croy qu'il y faudroit mener 5: ou 6: bataillons de ce pays cy complets[c] tres bien arméz et pourveus d'outils a Deffricher la terre et les ayder d'un bon nombre de Charpentiers maçons mareschaux menuisiers et seruriers. Leur faire scavoir un an ou deux auparavant afin qu'ils se preparassent au voyage et les avertir, de laisser marier les soldats qui le voudront estre, les aprovisionner de vivres pour un an, et en renouveller jusqu'à ce qu'ils puissent se soutenir par leur propre culture[d]. Cela fait com[m]encer 1.[ment] par leur choisir des postes tels que les ay devant Depeint 2.[ment] les establir en employant un Bataillon chacun qui commenceroit par se bien huter pour l'hiver et l'Eté 3.[ment] par se fortiffier d'un bon et spacieux Retranchement fraisé et palissadé dans lequel on feroit garde reglée 4[ment] Deffricher apres par les jardinages dans lesquels il faudra cultiver toutes sortes de fruits d'herbes potageres et legumes de toutes especes,

5.[ment] Deffricher incessamment apres pour les bleds et prairies et continuer toujo[urs] ces ouvrages jusques a ce qu'il y eut de quoy les nourir amplement et au dela pendant quoy y bastir des moulins des sciries a eau, des Emouloirs et des huilleries, Batoirs a chamvre, fours a chaux des briqueteries des ponts sur les Rivieres et faire des Chemins et en un mot desauvager le pays et le rendre praticable Sans permettre que les soldats se donnent d'autre aplication que celle de deffricher[e] et de Cultiver la terre, Permettre de Se marier a tous ceux qui le voudront estre et a meme temps qu'ils se mariront donner le pain et la paye a leurs femmes pour un certain temps Et leur faire bastir des maisons bien logeables gratuitement[f] pour les Bataillons, leur procurer des Volatilles

a. On le fera
b. La plus mauvaises de toutes on n'en tire rien elle couste beaucoup etc.
c. Cousteroit beaucoup, iroient malgré eux et ne serviroient a rien
d. Grande dep[en]se
e. Comment l'empescher
f. dep[en]se

et du betail et des terres autant qu'ils en pouroist cultiver par leurs mains et au bout de cinq ans faire relever et revenir ces Bataillons en France, permettant aux officiers et soldats qui voudront demeurer là de le f[air]e et pour les y exciter d'avantage, donner en propriété toutes les terres deffrichées par les dits Bataillons, a ceux qui demeureront, lesquelles leur seront partagées egallement suivant les Dignités et Caractere qu'ils occuperont dans les troupes, avec Continuation de paye pour cinq ans afin qu'ils se puisse[nt] meubler. Je suis seur qu'il y en demeureroit plus de la moitié et que devant qu'il fut 25 ans ces colonnies deviendroient des Villes considerables. Au surplus a mesure qu'on auroit formé une peuplade forte de 100: ou 200: feux, ce qui se feroit des la relevée des premiers Bataillons, il faudroit occuper d'autres scituations et toujours les fermér, Car il faut mettre les hommes en seureté des aussitost qu'ils sont arrivéz[a] et ne les occuper que de cela dans les Commencemens, de la Culture des terres, et nouriture des Bestiaux et au plus de la chasse et de la pesche qui se trouveroi[en]t dans leur voisinage, surtout ne les pas laisser escarter a plus de 10: lieues à la ronde et ce pour les conserver dans ces cemmencemens ou rien n'est plus precieux que les hommes; Je compte donc que si on envoyoit là 6: Bataillons bien complets Relevés tous les 5: ans que de chaque relevée il resteroit pres de deux mil hommes des 6: Bataillons dans le Canada[30]; Ors 2000: hommes augmentant tous les cinq ans d'autant, en produiront en 25: ans dix mil, qui estant tous mariéz doubleront le nombre [mot illisible] d'enfans dans ce temps la, et produiront plus de 40000: personnes[b], ce qui joint a la production des Vieux habitans du pays qui estant bien ménagéz mieux Disciplinéz et plus contenus que du passé, en produiroient deux fois autant et davantage, Cela feroit un nombre de 100: ou 120: mil ames en moins de 25: ans[31], qui pour lors pouroient se soutenir par eux meme et avoir tous les arts et mestiers plus necessaires a la Vie establis chez eux[c], de bonnes Villes bien basties, et pour peu qu'on continuat a les ayder il s'y feroit un acroissement de peuples prodigieux en tres peu de temps; Car il est de cela comme de celuy qui Vendroit son cheval un denier le premier clou de ses fers a toujo[urs] doubler. Au 1er et 2e fer il n'y trouveroit pas son compte fort grassement, mais devant qu'il fut au 4e, le cheval seroit vendu plus de 16000# et si on continuoit a Doubler jusques a la fin du dernier fer il seroit vendu plus de 2: milions. Il en seroit ainsy des Colonnies bien entretenues et conservées si on n'en permettoit point de dissipation mal a propos sans

a. trop de places différentes et trop petites
b. Autant de perdu p[ou]r le Royaume desja trop peu peuplé
c. que tireroient Ils de France

que le Vieux Royaume souffrit diminution sensible de ses peuples[a], parce que tout cela ne feroit autre chose qu'une semence d'hommes bien cultivée qui se multiplieroit comme le bled semé en bonne terre; Ors de tout cela il reviendroit de grands bien au Royaume tant par les Tresors du pays qui se Decouvriroient que par les bois a bastir maisons et navires qu'on en retireroit[b], que par les Golorons poix noire raisines les chanvres les Grains et la pesche, a Joindre que cela nous mettroit un jour en estat d'en tirer de grands secours pour la guerre[c], de faire de puissantes diversions chéz nos Voisins et de les traverser dans leur Commerce[d]. Ce Climat là estant heureux pour produire des hommes Beliqueux et peu Envié des autres nations, Il y auroit sur cela deux choses a observer, c'est qu'il se faudroit assurer de la fidélité des Colonnies par bastir des Chasteaux ou Citadelles dans les Villes a mesure qu'elles deviendront puissantes[e] et establir leur Cadastre a meme temps que le pays se metroit en Culture, sur tout ce qui peut faire Revenu a Renouveller tous les dix ans a cause des biens qui changent de nature s'acroissent et deperissent[f]; beaucoup d'autres utilités se decouvriroi[en]t par les suittes qu'on ne scauroit expliquer dans une lettre comme celle cy; Ors Vous Monsieur, qui estes Jeune et qui avéz nombre d'années a courir devant les mains, songéz un peu au plaisir et à l'honneur que cela vous feroit si vous deveniéz le fondateur de l'un des plus grands Royaumes du monde comme le Deviendroit sans doute celuy là, car il est scitué à merveille pour cela; J'aurois mil choses a vous dire sur cette aff[air]e si j'en avois le temps mais je Veux finir,

Je ne puis cependant m'empescher de vous dire encore icy une chose qui me paroist digne de reflexion. C'est que le Canada estant gasté par la quantité de moines et par un Con[sei]l souverain qu'on y a estably Il me paroist qu'il ne faudroit plus augmenter le nombre des premiers, suprimer le Con[sei]l[g] ou trouver d'autres moyens d'abreger les procedures, que Ceux que l'on pratique, Tirer cette Colonnie de la tirannie des Compagnies qui sont composées d'honnestes gens a la verité qui entendent leurs Interest à merveille et ne les negligent pas[h], mais ils ne se mettent guere en peine de celuy des Colonnies qui sont cependant ceux qui avec le Roy ont droit de profiter du travail de leurs mains et de

a. Remplacer dans le Roy[au]me ce que la Guerre la disette la sortie des Huguenots ont gasté et perdu
b. on y songe pour les V[aisseau]x
c. Jamais d'hom[m]es
d. point par terre mais par mer
e. qui les gardera et qui [mot illisible] gardera les Chateaux
f. Encore une fois Expliquer cette idée
g. ce sont les anciens du pays
h. en trouver des moyens. Le Canada perissoit par l'avilissement des Castors avant qu'il y eust une comp[agn]ie qui le prist a certain prix et le Canada la demandé

leur Industrie au lieu que les Compagnies tirent tout a elles par l'interdiction du Commerce aux autres et par les prix qui leur plaist de donner aux marchandises[a], et c'est a ce que j'aprend qui degoute beaucoup de monde qui s'en reviennent Et n'y profittent pas, et cela est de très mauvais exemple pour l'avenir,

Il y a encore un autre deffaut tres grand, c'est qu'il n'y a pas encore une seulle place fermée dans toute la nouvelle france[b],

Il ne faudroit point tant se presser que l'on fait pour la traitte des peleteries[c] Car cela dissipe beaucoup de monde qui se perd dans les bois ou qui Bestialisent comme les Sauvages avec qui ils s'acoquinent et deviennent comme eux. Il se faut donner de plus nobles et longues veues dans Ces establissem[ents] et songer uniquement au bien de l'estat et aux avantages esloignéz qui luy en pouront Revenir un jo[urs] sans mêlange d'aucun Interest particulier qui gastent toujours tout du moment qu'on lache tant soit peu la bride aux ames venalles qu'on y Employe, qui ne se proposent d'autres buts que celuy de prendre a toutes mains. C'est par des veues semblables que J'abhore la compagnie des Indes orientalle qui pour de grosses sommes d'argent qu'elles y portent en espece, nous raporte des mousselines des toilles peintes et je ne scay combien d'autres babiolles bonnes a rien qui nuisent a nos Manufactures font sortir l'argent du Royaume sans y en jamais faire entrer[d].

J'ay encore une autre raison c'est que plus notre marine sera dissipée plus elle s'affoiblira[e]. Faisons valoir les denrées qui sont du cru de nostre pays ayons peu de Commerce eloigné et seulement autant qu'il en faut pour soutenir nos Colonnies des antilles de St Domaingue de Canada[f], faire la pesche du harang de la baleine et des molües, quelque Commerce en Levant et en barbarie et sur la Coste de Guynée[g], mais sans etablissement considerable, plustost pour exercer notre marine et la maintenir que par de grandes veües de Commerce afin que si guerre arrivoit, les ennemis qui sont incomparabl[emen]t plus forts que nous dans les pays éloignéz ne trouvent que peu a prendre sur nous dans le temps que nous trouverons beaucoup a prendre sur eux par le moyen

a. quand le Royaume veut pas faire les 1eres dépenses d'un etablissem[en]t qui sont toujours considérables Il n'y a pas d'autre moyen qu'une comp[agn]ie.
b. on suivra cela appres[en]t
c. Cela seroit bon si on pouvoit absolum[en]t exclure tout ce qui en vient mais
d. Il y a dix ans qu'on ne dit autre chose sans pouvoir réussir ne le pouvant pas il vaut mieux le tirer de la 1ere main q[ue] par les anglois ou Hollandois. D'ailleurs navigation et la Gloire du Roy[au]me.
e. je n'entend pas cela,
f. Nous avons trop de matelots p[ou]r cela
g. beaucoup ap[rése]nt [?] les bleds. Guinée la comp[agn]ie etablie

de la Course. Peséz un peu bien mes raisons Monsieur, elles en vallent peut estre la peine, en tous cas elles ne sont icy que pour vous[a], ayéz la bonté de me pardonner une si longue lettre. Je suis de tout mon coeur et avec bien du respect Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

[signé] Vauban

(AN, Arch. de la Marine, B3, 107, f° 430-441. Minute dans les Papiers Vauban, carton 31, liasse II, n° 27)

MAUREPAS A VAUBAN

A Versailles 21e Janvier 1699

J'ay receu, Monsieur, la Lettre que vous avez eu agréable de m'escrire le 7 de ce mois, et ne puis vous exprimer a quel point je suis sensible aux marques obligeantes que vous me donnez de vostre souvenir. Je vous avoue cependant que je suis dans une veritable inquietude de vostre indisposition, et quoy que je sois persuadé que vostre Diable est bon Prince, le peu de soin que je scais que vous avez de le menager, et l'interest que je prends a vostre santé ne me premettent pas d'estre tranquille, ainsy, Monsieur, je vous conjure très instamment de vous bien conserver, et de faire reflexion que vostre santé est nécessaire à l'Estat et à vos amis encore plus qu'à vous mesme.

Vous me ferez un sensible plaisir si lorsque vous serez à Dunkerque, vous voulez bien prendre la peine de me faire part de vos observations sur les travaux qu'il y auroit à faire .....
..... J'ay leû avec plaisir les lettres de Mr du Plessis faber (Le Roy vient de faire son fils garde de la Marine à condition néanmoins qu'il soit âgé de 16 ans. Sa Ma[jes]té s'estant fait une règle generale de n'en faire aucun au dessous de cet âge)* dont vous voulez bien me faire part, j'en feray l'usage nécessaire dans les occasions, et luy garderay le secret que vous souhaitez, c'est un bon officier, et que je connoissois desja pour tel, mais les tesmoignages avantageux que vous me rendez de luy augmentent encore le désir que j'ay de luy rendre service. Cependant, Monsieur, je suis ravi que Les Lettres (Je vous les renvoye)* qu'il vous escrit vous ayent donné lieu de me

a. R[emerci]er [?]

* Les phrases entre parenthèses ont été ajoutées en marge par Maurepas.

communiquer vos pensées sur nos colonies. Je les ay leues avec beaucoup d'attention et de plaisir, et si vous avez toujours pu remarquer en moy une forte envie de proffiter de vos lumières dans les choses mesme qui ne me regardent qu'indirctement vous jugerez aisément qu'elle doit estre la passion que j'ay de pouvoir me servir utilement de vos bons avis dans ce qui dépend de mon ministère. Comme je suis plus instruit dans ces matieres que sur celles dont vous avez quelque fois pris la peine de m'escrire, je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je réponde plus précisément aux principes que vous etablissez, me soumettant néanmoins a vostre censure en cela comme en toute autre chose, et vous regardant toujours avec raison comme mon Maistre.

1

Il est certain que le Canada n'est pas a beaucoup près peuplé comme il le devroit estre depuis le temps que l'on y fait passer du monde, et que l'on prend soin de fortifier cette Colonie, et Mr Denonville quoy que vous en fassiez beaucoup de cas est celuy de tous les Gouverneurs que le Roy y a envoyé qui a le plus contribué à en empescher l'agrandissement par sa mauvaise conduite. (cecy s'il vous plaist entre nous)* Je demeure d'accord avec vous que ce pays devroit fournir un nombre considérable d'hommes et de différentes marchandises cependant il ne produit rien quoy que l'on y fasse des dépenses infinies. Je vous avoue que je souhaiterois de tout mon coeur pouvoir trouver des moyens seurs et faciles de tirer cette colonie de l'enfance ou vous me marquez qu'elle est depuis plus de 160 ans.

2

L'expédient que vous proposez d'y faire passer cinq ou six bataillons pouroit peut estre avoir son utilité, mais j'aprehenderois que les inconvenients n'en fussent encore plus grands, car outre les dépenses très considérables qu'il faudroit faire, Il est à présumer que ces soldats passeroient dans ce pays contre leur gré et que par cet endroit seul, ils deviendroient absolument inutiles à la Colonie, ainsy loin de s'occuper a deffricher les terres, a planter et a bastir, ils ne serviroient qu'a consommer les vivres, a débaucher les habitans, et à répandre le désordre partout sans qu'il fut possible de les empescher; Mais supposé que l'on put les assujettir a tous les travaux que vous leur prescrivez, il en resulteroit encore plusieurs autres inconvéniens qui me paroissent insurmontables. Vous dites qu'apres avoir deffriché et cultivé les terres, on pouroit les employer à faire en differens endroits des peuplades de 100 ou 200 feux que vous marquez qu'il faudroit dans la suite former Et fortiffier,

ne croyez vous point, Monsieur, que sans compter la dépense des materiaux qui ne laisseroit pas aller loin, ce seroit establir un trop grand nombre de places et trop petites, et qui néanmoins auroient besoin chacun et de garnisons, foibles a la vérité, mais qui occuperoient beaucoup de monde par rapport à la grande quantité de lieux differens; d'ailleurs quelque précaution que l'on put prendre, ces Bourgs ne pouroient jamais estre assez forts pour resister aux incursions des Anglois et des Iroquois qui en moins d'un jour pouroient en brusler et ravager une partie; j'ajouteray aussi que les habitans des places principales comme Quebec Montreal etc. abandonneroient peut être leurs habitations pour venir s'establir dans ces Bourgs s'ils y trouvoient plus de liberté et de proffit, ce qui apporteroit un préjudice considérable a ces villes et a la Colonie en général.

3

De plus si ces soldats en se mariant dans le pays multiplioient autant que vous le croyez, ne seroisce pas en quelque façon dérober ce grand nombre de Sujets a la france que vous scavez estre considérablement dépeuplée par la Guerre, par la disette, et par l'Evasion des huguenots, et qui par conséquent a besoin de réparer toutes les pertes qu'elle a souffertes.

4

Je conviens avec vous que l'on peut tirer du Canada des bois propres a bastir des maisons et à construire des vaisseaux, et je travaille mesme a prendre les mesures nécessaires pour en faire venir tous les ans une quantité considérable mais à l'esgard des hommes je suis très persuadé qu'il ne nous en peut jamais venir de ce pays la. Quant aux chateaux et Citadelles que vous proposez de bastir dans les villes a mesure qu'elles deviendront puissantes, je demeure d'accord qu'elles serviroient Utilement a se deffendre contre les Ennemis, mais à qui en donnerez vous la garde et qui vous assurera de la fidelité des hommes que vous aurez establis pour les garder; car on ne doit pas regarder les Canadiens sur le mesme pied que nous regardons icy les François, c'est tout un autre Esprit, d'autres manières, d'autres sentimens, un amour de la liberté et de l'indépendance, et une férocité insurmontable contractée par la fréquentation continuelle qu'ils ont avec les Sauvages. Je ne suis pas plus porté que vous en faveur des moines, et je les crois plus a charge qu'utiles dans tous les endroits ou ils sont. Cependant il est vray de dire que dans le Canada ou il y a des prestres, et un Evesque estably, ainsy que vous proposez de le faire aux Isles de l'Amerique, ce sont des désordres et des brouilleries continuelles, au lieu que dans les Isles ou il n'y a que des

Religieux, tout y est tranquille, et on n'entend point parler d'eux. A l'esgard du Con[sei]l Souverain que vous voudriez suprimer, Il n'est composé que des anciens habitans et des principaux du pays de mesme que celuy des Isles de l'Amérique, et vous dites mesmes que la justice y devroit estre administrée par les anciens des lieux.

5

Je passe aux differentes compagnies establies dans l'Amérique et que vous voudriez détruire comme autant de Tyrans pernicieux au Soûtien et à l'agrandissement des Colonies. Je conviens que si le commerce se faisoit par les habitans du pays, ils tireroient a eux tout le proffit que peuvent faire ces Compagnies, Mais la difficulté est de trouver les moyens d'y engager les habitans, et de leur donner les fonds, l'Esprit, et l'intelligence nécessaires pour commencer d'une maniere utile, et avantageuse à eux mesmes, Et au bien général de l'Estat, et c'est en vérité ce qui me paroist comme impossible; Avant l'establissement de la Compagnie de Quebec, le Canada periſsoit par l'avilissement ou on avoit reduit les Castors, et le pays ne s'est restably que lorsque la Compagnie les a achettés au prix ou ils sont aujourd huy, Les habitans en ont reconnu eux mesmes la nécessité, puisque ce sont eux qui ont demandé l'establissement de cette Compagnie[32]. D'ailleurs il me paroist que c'est un principe certain que lorsque le Roy ne juge pas a propos de faire les premieres avances d'un Etablissement qui sont toujours très fortes, Le Ministre Ne peut avoir d'autre resource; quand il juge un etablissement avantageux ou necessaire, que de former une société de particuliers qui en se chargeant de faire les avances et de souffrir les pertes, doivent aussi en retirer le proffit, et quelque considérable qu'il puisse estre pour eux, Il est impossible que les Colonies, et la france mesme n'en retirent un avantage general; Les Colonies par la vente de leurs marchandises et la France par la consommation qu'Elle en fait.[a]

7

Vous avez grande raison de dire qu'il seroit a souhaiter que toutes les places du Canada fussent fermées, je puis aussi vous assurer qu'a present que nous sommes en temps de paix je vais m'appliquer a suvre ce travail vivement, et je vous prie mesme de vouloir bien m'y seconder lorsque vous serez de retour.

a. Il n'y a pas de paragraphe 6.

8

A l'esgard de la traitte des Pelleteries, il est certain que l'on ne devroit point s'empresser autant que l'on fait, et il y a dix ans que l'on ne cesse de le dire, et de le recommander, mais inutilement et l'ardeur du proffit l'emporte par dessus toutes les remontrances [Une phrase raturée illisible]. La Compagnie des Indes orientales que vous regardez en horreur, seroit a la verité inutile, et mesme préjudiciable, si on pouvoit exclure en France l'usage de toutes les marchandises qu'elle nous apporte. Mais comme c'est une chose impossible ne vaut il pas mieux avoir par Elle toutes ces marchandises de la premiere main que de les achetter des Anglois, et des hollandois a un prix beaucoup plus cher, sans parler de l'avantage de nostre navigation, et de la gloire qui revient a sa Ma[jes]té lorsque l'on voit ses vaisseaux naviguer, et faire le commerce dans toutes les parties du monde.

9

D'ailleurs il n'est point vray que cette Compagnie porte aux Indes de si grandes sommes en espèce, Elle fait au contraire tous les ans des chargemens considérables des marchandises de nos manufactures qu'elle achette icy et qu'elle traffique ensuitte sur les lieux en eschange des marchandises du pays qu'elle nous raporte[33].

10

J'avoue que je ne conçois pas bien ce que vous entendez, que *plus nostre marine sera dissipée, plus elle s'affoiblira* car il me parroist que nous avons un nombre plus que suffisant d'officiers et de matelots pour entretenir utilem[en]t nostre navigation dans les pays les plus éloignez. Je vous prie cependant de m'expliquer plus particulièrement vostre sentiment à cet égard.

11

Je suis ravi que vous aprouviez nostre commerce de Levant et de Guinée car mon dessein est de le fortiffier et de l'augmenter autant qu'il sera possible, pour cet effet je viens de restablir l'ancienne Compagnie de Guinée que la guerre, et le peu de soin des associez avoient presque détruite. Nous avons d'un autre costé la compag[n]ie du Cap negre qui nous fournit beaucoup de bleds de Barbarie, Et plusieurs vaisseaux qui apportent en France une quantité considérable de toutes sortes de marchandises de Levant.

12

A l'esgard de la nouvelle Compagnie de St Domingue[34] qui apparemment vous donne lieu de dire que vous souhaiteriez pouvoir me dégouter des nouvelles propositions, Permettez moy de vous repondre qu'il me parroist avantageux de prevenir les autres Nations par de pareils établissemens qui bien que foibles dans leur naissance se fortiffient et s'agrandissent dans la suitte, et que c'est selon moy le moyen le plus seur et le plus facile d'augmenter et de faire fleurir nostre Commerce.

13

Quoy que les Isles soient plus peuplées à proportion que le Canada[35], il s'en faut encore beaucoup qu'elles ne le soient au point qu'Elles le devroient estre, selon vostre principe et le mien et je puis vous assurer que je prends toutes les mesures nécessaires pour y parvenir soit en donnant le Congé a plusieurs de nos soldats engagez sur les vaisseaux a condition qu'ils iront s'y establir, et en prenant aussi les mandians de Paris et des environs qui sont en Estat de servir utilement.

14

Quant aux eschanges que nous devons faire avec les Anglois, vous scavez, Monsieur, que M[rs] de Tallard et d'Herbault vont y travailler incessamment à Londres[36] avec les Commissaires Anglois, et S'Ils peuvent exécuter à la lettre l'Instruction qui leur a esté donnée, je puis vous assurer que vous aurez lieu de vous louer de nos projets.

15

Vous pouvez compter aussi que l'on n'épargne rien pour introduire et multiplier dans ces Isles l'Indigo, les sucres, le Tabac, les Cotoneries, et les Soyeries, et que mon dessein est de faire la mesme chose pour les épiceries, estant persuadé comme vous qu'elles y viendront fort bien. Il me parroist cependant que ce seroit manquer dans le principe que de mettre nos Colonies en estat de se passer absolument de nous, quand mesme nous serions au pouvoir de le faire, et je crois au contraire que l'on doit toujours s'appliquer à les tenir dans la dépendance par les secours qu'elles sont obligées de tirer de la france. D'ailleurs avec quoy pourions nous mieux payer les marchandises qu'elles nous fournissent que par d'autres especes de marchandises que nous leur portons, et qui tiennent lieu de l'argent que sans cela nous serions obligez de leur donner et de faire sortir du Royaume.

16

Je vous seray tres obligé si vous voulez bien m'expliquer plus en détail que vous ne faites, ou me faire mesme un projet en forme sur ce que vous proposez de *régler toutes les impositions par 20eme establis sur tout ce qui peut porter revenu par de bons tarifs ou cadastres judicieusement dressés recensez et corrigés tous les dix ans.* Et je vous prie aussi de me marquer en mesme temps si vous vous en souvenez, quel estoit l'impost par lequel vous pretendez que feu Mr Colbert avoit ruiné la Colonie de St Domingue.

17

Quoy que je vous aye desja parlé de la nouvelle Compagnie qui doist s'establir dans un quartier de cette Isle, j'ajouteray encore sur ce que vous me dites qu'il est tres important de s'y bien fortifier, que c'est dans cette veue et que c'est sur ce principe que cette compagnie a esté formée puisque je trouve moyen par la de cultiver, et fortifier un terrain naturellement avantageux, et fertile dont les Espagnols se seroient peut estre emparez si nous ne les avions pas prévenus.

18

Voila, Monsieur les reflexions que j'ay faites sur tous les articles de vostre lettre. Je vous prie de croire que je ne l'ay fait que dans le dessein de m'attirer une replique qui acheve de me convaincre sur les veües que vous me donnés, et quoy que je les trouve dans le Fond très judicieuses, comme j'ay travaillé jusques icy sur les principes que je vous pose, j'attends de vostre amitié que vous voudrez bien me faire connoistre S'Ils sont bons ou mauvais. Je crois Monsieur, qu'il est inutile de vous assurer que j'auray toute la docilité que vous devez attendre d'un homme qui ne cherche qu'a s'instruire et a proffiter de la bonne volonté que vous avez pour luy, je vous en demande S'il vous plaist, la continuation, et la justice de me croire avec toute la reconnoissance imaginable beaucoup plus a vous qu'a moy mesme.

[signé] demaurepas

(Extrait. Papiers Vauban, carton 31, liasse I, n° 42)

VAUBAN A MAUREPAS

A Lille, le 28e Janvier 1699

J'ay reçu Monsieur celle dont il vous a plû m'honorer du 21: de ce mois.

Je vous suis bien obligé de tous les bons sentimens ou vous estes a mon égard et je vous en remercie de tout mon coeur et vous prie de croire que je tacheray toute ma vie à ne m'en pas rendre indigne.

Quand je me suis donné l'honneur de vous parler Colonnie en vous escrivant, je n'ay pas pretendu que cela deut porter coup ny attirer Vostre attention, et encore moins que vous deussiez y repondre. Je l'ay fait en homme qui a mis ses pensées au bout l'une de l'autre comme elles se sont présentées a telle fin que de raison, dans l'intention que S'il s'y trouvoit quelque chose qui en Valut la peine, vous puissiez en profiter et puis c'est tout. Quand je seray de retour à Paris, qui sera dans peu dieu aydant, Je vous feray faire un plan de la marine de Dunkerque et de tout ce que j'ay a y proposer pour cette année, Et un plan du Neufbrizach, s'il ne faloit pas tant de desseins et d'Escriture, vous l'auriez deja eu.

A l'Egard des repliques que vous désirez que je fasse à vos objections Je les feray puisque vous le souhaittéz avec un peu plus de Loisir a Condition que vous jetterez le tout au feu quand vous les aurez leu et releu a votre aise et que vous n'en ferez cas qu'autant qu'elles pourroit vous divertir. Je suis de tout mon coeur avec bien du respect Monsieur votre tres humble et tres obéissant serviteur.

(*Minute. Papiers Vauban, carton 31, liasse II, n° 29*)

VAUBAN A MAUREPAS

Réponse à la lettre de Mr le Comte de maurepas du 21 Janvier 1699.

Si le Canada n'a pas produit ce que l'on en devoit attendre ce n'est point Sa faute estant Scitué dans le meme Climat que la france Il est sans doute Capable des mesmes productions et bien au dela parce qu'il a beaucoup plus destendüe et par dessus Cela une grande Riviere qui le traverse de long en long qui peut en rendre le Commerce tres facile. Les grands Lacs d'où elle Sort peuvent encore se joindre [?] a le facilliter a plus de mil lieues d'un tres bon pays qui n'apartenant a personne Se présente au premier qui voudra de luy, Ce qui est a mon avis d'un meritte Incomparable et nous doit persuader que de Si grande estendue de pays ne sont pas sans beaucoup renfermer de Richesses et des trésors qui se Decouvriroient a mesure que le pays se peupleroit.

Le Deffaut des Colonnies du Canada provient de ce qu'on y a Voulu recueillir avant que de Semer Ce qui n'est pas naturel, que ça esté des particuliers qui en ont fait la decouverte Comme aussi les premiers etablissemens lesquels n'eurent pas les Reins assez forts ni une volonté déterminée de le peupler mais bien d'y faire leurs affaires du mieux qu'ils pouvoient sans porter leurs veues plus loing, en quoy Ils firent bien par raport a eux, mais depuis que les Roys s'en sont Rendus maitres et qu'ils y ont mis pour gouverneur des gens qui ayant malfait leurs affaires en france et mangé leur bien ont esté envoyé la pour les Racommoder, Ca esté en un mot des gens mal choisis, La pluspart Interessés et peu capables d'un tel employ et des Intendans qui n'estoient pas plus propre a Cela que les Gouverneurs qui tous vouloient faire Commerce et qui tous se sont Entremangé les orreilles aux depens des Colonnies. Les Compagnies Instituées pour mieux faire subsister le pays l'ont encore plus gasté que Ceux la et n'ont pas peu Contribué a sa Ruine par L'Interdiction de Commerce a tous autres, par leur survendre leûrs marchandises et pour ce faire donner les leur à ville prix, ce qui a tellement dégouté la pluspart de Ceux qui avoient passé en ce pays la a dessein de S'y establir que beaucoup n'ont songé qu'a S'en Revenir dans leur vieille patrie, après s'estre apercu de cette conduite a leur despens. Il y auroit beaucoup d'autres choses à dire sur Cela mais Cette apostille n'est deja que trop longue.

2

S'il y a des hommes propres a l'etablissem[en]t des Colonnies ce doit estre Sans doute les troupes réglées acoutumées a une discipline qui naturellement les rend obeissans. Ce Sont pour l'ordinaire gens de bon âge propre au travail et a produire leur Semblable, aisés à Contenir et d'ailleurs aguerris et tels qu'il les faut pour oposer aux anglois et Iroquois qui ne sont pas disciplinés Comme eux. Enfin toutes les Colonnies Considérables de ce monde n'ont jamais esté formées que par des gens de guerre qui ont presque toujours eu les armes a la main dans les premiers temps de leur etablissem[ent] et quand apres ils sont devenus habitans, Il y ont servis de garnisons, les fortiffications de ce pays la n'en demande pas d'autres. Car il n'est pas question de bastir des places de guerre dans les regles mais de bons lieux Clos avec des fermetures un peu meilleures que Celles de ce pays la qui ne sont que de palissades et Si Jamais les Iroquois n'en ont attaqué aucune, Les Bataillons y feront toujours moins de depenses que quelque autre sorte de gens qu'on y puisse mener puisque leur solde ordinaire en fera la meilleure partie. Il ne faut forcer personne a y demeurer mais les y envoyer a titre de garnison a charge destre relevé tous les Cinq ans Et Liberté entiere de demeurer ou Revenir et leur en faire désirer apres la demeure par les bons traittemens qu'on leur fera.

3

Les Soldats ne font guere plus de familles En france que des moines parce qu'on ne leur permet pas de se marier et il y a beaucoup plus de femmes dans le Royaume que d'hommes. Ainsi Ce qui demeurera là de nos soldats ne fera qu'Equivaller a peu pres le nombre de Ceux que la desertion nous enleve et de cette façon les Colonnies ne Couteront rien au Royaume.

4

Il n'y a qu'a Voir sur cela Comme tous Ceux qui ont estably des Colonnies dans les pays esloignés ont fait. Les espagnols, anglois et holandois ont ils essuies quelque Revolte Considerable des leure qui les ait mis en peril: nullement. Il n'y a donc qu'a faire Comme eux. A l'esgard des dispositions d'esprit des gens de ce pays la Il est aisé de les Regler; Cela dependra toujo[urs] de la Conduite qu'on tiendra avec Eux. Les françois sont toujours françois et n'ont Jamais este autres et quand il arrive a qlqu'un de S'echaper, Il trouve bientost qui les Redresse. Mais quel exemple avons-nous que l'esprit des françois du Canada soit differend de Celuy de la vieille france, qu'ont il fait pour nous donner de Si mauvaise opinion de leur Conduitte, cette férocité qu'on leur attribue ne seroit elle pas Inventée par Ceux d'entre eux qui désirant se faire valoir voudroit nous en faire a Croire en faisant les Vaillans. Cela me paroist un peu Gascon, ne seroit ce point aussi de mauvaises excuses pour Justiffier La Conduitte heteroclite que d'auc[uns] y ont tenue. L'un et l'autre pouroit fort bien estre. Je trouverois Cette férocité fort utille et nullement a craindre Suposé qu'elle fut vraye.

5

Il n'y a qu'a rendre le Commerce Libre. Imposer tres peu sur eux en ce pays la, rien sur les marchandises qui en sortent, mais bien en ce pays cy quand on les Reçoit pourveu que L'Imposition qu'on y mettra soit au-dessous de Celles que les estrangers mettent sur celles de mesme nature, qui viennent des mesmes Endroits, moyennant quoy Il est Seur que toutes viendront en France. Il ne faut point enfin tant charger sur la sortie des vins et eau de vie et autres denrées qu'on leur porte et bientost apres on Verra des Corespondants establis a la Rochelle a Nante et a Rouen et en bien d'autres endroits. J'avoue que les avances faites par les Compagnies Sont de quelque secours quand le Roy n'est pas en estat de les faire mais Il n'en est pas icy question. Et celle des Compagnies sont de la nature de celles des traittans dont

L'Interest Ruine toujo[urs] le fond a la longue. Il vaut mieux Laisser le Commerce libre et permission a un chacun de faire valoir Son Industrie en la maniere qui luy sera plus convenable. C'est la grande finesse du Commerce et telle que je l'ay toujo[urs] ouy dire a Ceux qui l'entendent le mieux.

6

Il est certain qu'il ne se fera Jamais d'établissement considérable en ce pays la si on n'en asseure la demeure par la fermeture des lieux principaux ne fussent que par des Simples murailles avec des tours comme Celles de nos gros Bourgs et petites villes ou des retranchements de terre pallissadés.

7

En ce pays la comme en tous Ceux que l'on veut habiter Il faut occuper Uniquement les Colonnies au Deffrichement a la Culture des terres et a la nouriture des Bestiaux afin de Rendre Incessamment Le pays Capable de fournir a la subsistance de Ses habitans, non pour une année mais pour plusieurs, non pour ses vieux habitans Seuls mais aussi pour les nouveaux qu'on y voudra envoyer. Ce doit estre la la principale aplication des peuples Jusques a ce que le pays ne manque plus de rien. Il faut faire faire le Commerce des Peleteries par les Sauvages. Elles nous viendront ni plus ni moins quand nous serons les plus forts. A l'esgard des vaisseaux du Roy, plus le Canada se peuplera plus il y aura de voyages a faire, cela est bien certain. Mais Quant a la gloire de Sa Majesté Je ne voy point d'endroit ou on la puisse mieux placer que dans L'accroissement et etablissement Solide de ces Colonnies qui par les Suittes pouront devenir de tres grandes monarchies dont Il sera reputé fondateur.

8

Il y a longtemps que je Comprens que le Commerce de la Compagnie des Indes orientales peut estre util a Ceux qui la Composent mais Je tiens qu'il seroit bien difficil d'en prouver l'utilité pour le Royaume. Tirons en le poivre et les autres epiceries pour l'établir dans nos Isles de l'amerique et renonçons au reste une bonne fois pour toutes. C'est le plus Court le meilleur pour le Royaume et le plus honneste Car ce n'est pas en ce pays la ou la gloire nous attend, nous nous y sommes pris trop tard, Les Espagnols holandois et portugois nous ont prévenus Il y a longtemps et y paroistront toujours plus que nous.

9

J'ay voulu dire que tous ces Establissements Si eloignez S'ils estoient nombreux seroient tres difficiles a soutenir pendant la guerre et seroi[en]t Capables de nous faire perdre les avantages naturels que nous avons sur les anglois et holandois, attendu que Ces nations ayant beaucoup de Commerce eloignés et nous tres peu nous avons un grand avantage sur eux en cas de guerre parceque nous aurons beaucoup à prendre sur eux et eux tres peu sur nous, quand nous aurons peu de Commerce, au lieu que Si nous faisons beaucoup d'etablissement dans les pays eloignéz et que nous nous mesttions en teste de les soutenir pendant La guerre, eux ayant beaucoup plus de vaisseaux que nous, nous perdrons le temps et l'honneur a la conservation de ces establissements qui ni plus ni moins nous eschaperoient a nostre grand dommage et Confusion, parce qu'il seroit beaucoup plus fort que nous. Mais si par exemple nous n'avons que nos Isles de l'amerique le Canada le levant et quelque Commerce haut le pied sur La Coste de Barbarie en Guyane et sur les Costes d'affrique, nous serons toujours en estat de Ruiner les Ennemis par la Course bien menée, qui est l'unique moyen par ou nous leur puissions faire bien du mal, a ces deux nations la qui vraysemblablement s'uniront toujours contre nous voila ce que j'ay entendu dire[37].

10

Il ne faut pas faire ces Etablissements trop solides par la raison cy devant et toujours prendre garde que les Commerces que nous y ferons soient Utiles et nécessaires. Au Reste Je suis persuadé que C'est toujo[urs] nostre faute quand nous manquons de bled en France et que les deffences qu'on réitère si souvent de le sortir Contribuent plus a nous en faire manquer que L'intempérie des saisons[38].

11

Ce n'est point la Compagnie de St Domingue dont je voulois vous degouter mais de celle de la mer du Sud qui est trop éloigné de nous et trop difficille a Soutenir pour qu'elle puisse reussir[39]. Pour dire le vray Je n'aprouve aucune Compagnie parce que l'esprit d'Interest qui y Reigne est directement Contraire a Celuy des Colonnies, et les empesche de S'acroistre en tirant toute leur denrée pour ce qu'il leur plaist d'en donner, Leur seurvendent celles dont ils ont besoin et empeschent les autres marchands de Commercer avec eux, Ce qui est tiranique et directement Contraire a Ces etablissemens. Je ne les tolère donc que quand on ne peut faire autrement auquel Cas Il vaut mieux S'en Servir que de manquer a faire Ce que l'on doit, mais c'est a condition

de rachepter les etablissements faits par eux et de les Retirer de leurs mains le plustost qu'on pourra Si on veut que les Colonnies profittent et s'acroissent, voila le seul endroit par ou je les puis soufrir.

12

On ne Scauroit mieux faire que de Convenir d'un eschange avec les anglois pour ou Contre Celle de St Christophe. Il ne convient nullem[en]t que deux nations naturellement ennemies partagent un si petit morceau de terre. Jamais elles ne S'accorderont(40). (au reste rien n'est moins soustien pour des colonies que des soldats libertins et encore moins des mandiants qui ne valent rien pour peupler des colonies. Ce sont de bons [mot illisible] qu'il faut et des capitaines robustes et non des miserables extenués de la faim qui ne peuvent ny ne scavent travailler)*

13

Bon bon bon et trois fois bon. Rien n'est meilleur que cela notament les epiceries.

14

Il faut toujo[urs] estre maitre des Colonnies par les forteresses et les garnisons que vous y tiendrez; la Douceur du Gouvernement, bone justice Et beaucoup d'équitté feront le Reste mais gardez vous bien de les tenir dans une Contrainte onéreuse en les privant du nécessaire a la vie en chose qui puisse Croistre dans les Isles. Elles vous deviendront trop a charge et Cela pouroit nuire a leur fidellité et a leur accroissement, car Il seroit a craindre que lassée d'avoir faute du nécessaire elles ne tendissent le bras et l'oreille aux Solicitations des voisins. Mettez toujours la raison et la Justice de votre Costé, faites leur justice, bien de la douceur et de l'humanité avec cela. Vous Viendrez a bout de tout. Car d'eus mesme Ils tomberont dans le deffaut du nécessaire a la vie en ce qu'ils aimeront mieux cultiver les tabacs, Les Cotonniers L'indigo, Les Sucres, Les Soyeries, les Caffés, Les Thez, chocolat etc.. et les épiceries qui leurs proffitteront bien d'avantage et qui occuperont plus des trois quarts de la Superficie de leur terre que de S'amuser a les ensemencer de bled et de ris de pois de feves et de chanvres parce qu'ils gagneront beaucoup plus a l'un qu'a l'autre. Ainsi d'eux mesme et Sans que vous vous en mesliéz Ils se trouveront toujo[urs] dans la nécessité de beaucoup de choses dont ils ne Scauroient se passer et que vos vaisseaux leur porteront avec grand profit.

* La phrase entre parenthèses a été ajoutée en marge par Vauban.

15

Le 20e est une taille Reelle qui se pratique en flandres et dans le Heinaut et en beaucoup d'autres lieux. J'ay ouy dire que l'endroit du monde ou elle estoit le plus Indiscutablement establie est le Brianconnois qui est le plus mauvais pays du monde et dans le plus disgracié climat. Cependant c'estoit Celuy du Royaume ou avant cette guerre Il y avoit le plus de gens aisés. J'ay fait un travail sur Cela assez considérable mais qui n'est pas encore finy[41].

16

L'Impost qui a fait déserter Ce qu'il y avoit de meilleur dans St Domingue estoit sur le tabac. Aussitost qu'on l'eut estably la plus grande partie des habitans s'estant fort apliqués a La Culture de cette plante, L'abandonnerent, se firent flibustiers et Se jetterent a L'aventure a droite et a gauche, ou la plus part ont péry dans des entreprises mal Consertée en sorte que Cette Colonnie Pour lors si brave et si florissante en est fort diminuée[42].

17

Voilla Monsieur ce que Je pense sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me demander. Je voudrois en Scavoir davanttage Je me donnerais l'honneur de vous le dire avec la mesme Sincérité et témérité que Je suis tres respectueusement.

(*Minute. Papiers Vauban, carton 31, liasse II, n° 28*)

VAUBAN A MAUREPAS

A Paris, le 7 may 1699

Voicy Monsieur, le mémoire et la Carte que je vous avois promis et que mes gens raporterent hier par mégarde. Je vous suplie de vouloir bien prendre la peine de le lire avec un peu d'attention. Je serois Ravy qu'il pût estre de vostre gout, le sujet m'en a paru serieux et d'une Execution très possible sans altérer le Royaume ni causer aucune diminution à ses peuples. Au contraire nous perdons annuellement une grande quantité de soldats par les desertions, qui passent dans les pays estrangers d'où ils ne reviennent Jamais, qui nous tourneroient à profit. Je compte que si cela estoit Une fois en france commencé sur un bon pied

qu'il ne tiendroit qu'a nous qu'il n'eut une suitte heureuse qui deviendroit par les suittes tres avantageuse à la france de l'honneur de laquelle vous pourriez jouir un tres long temps, car vous estes fort Jeune par Raport a nous tous. Il n'y auroit donc qu'a former une fois un bon projet, commencer a entrer en exécution et le suivre, cela feroit mieux vôtre affaire que d'aucun autre. Au surplus si vous trouvez que ce mémoire vaille la peine d'estre veu par Mons[eigneur] de Pontchartrain, ayiéz la bonté de luy faire voir sinon vous Scavez bien ce qu'il en faut faire. Agreez que Je me serve de cette occasion pour vous recommander les Interest de Mr Duplessis faber et le placet de Mr Dangennes de la Martinique que vous trouverez Joint a celle cy et ayiez la bonté d'avoir egard à mes prières puisqu'elles ne contiennent rien qui ne soit juste et raisonnable et ne m'allez pas repondre par un compliment.

Si j'estois moins agé et que M[onseigneur] Vostre pere prist a coeur les affaires du Canada et des Isles, je luy ferois avec plaisir offre de mes petits services pour en aller marquer les premiers establissemens. (mais la vieillesse est si pres de chez moy que Je n'ose plus me Commettre à rien)* Je suis avec bien du respect et toute l'amitié possible, Monsieur, votre tres humble et tres obéissant serviteur.

(*Minute. Papiers Vauban, carton 31, liasse II, n° 30*)

MAUREPAS A VAUBAN

Versailles, 12 aoust 1699

. . . Je vous prépare une belle réponse à vostre dernier mémoire Sur l'Amérique, Mais comme j'ay eu assez d'affaires depuis quelques jours, je n'ay point encore eû le temps de la relire ny de la faire mettre au net, ce sera S'il plaist à Dieu pour le premier jour[43] . . .

(*Extrait. Papiers Vauban, carton 31, liasse I, n° 44*)

* La phrase entre parenthèses a été ajoutée en marge par Vauban.

VAUBAN A M. DE CALLIERES

Paris, le 17 mai 1700

Il y a quatre ou cinq jours, monsieur, que j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec le dénombrement ou table du Canada, qui marque la quantité des peuples, terres défrichées, et bestiaux de chaque habitation, d'une manière qui paraît si précise qu'elle fait beaucoup de plaisir à lire. Ces dénombrements ont leur utilité en ce qu'ils font toujours voir l'état où se trouve l'accroissement, et dépérissement des peuples, fonds de terre et bestiaux, qui est à mon avis une chose pour laquelle il se faut donner une grande attention, et qui devrait faire une des principales règles du bon gouvernement des Etats. C'est pourquoi je vous exhorte, monsieur, à faire répéter ces mêmes revues tous les ans, une fois dans votre gouvernement; il ne tiendra même qu'à vous de faire ajouter des colonnes aux tables pour marquer le nombre de charrues et de moulins de chaque paroisse. Ces revues ou dénombrement méritent d'être très soigneusement enregistrés dans toutes les maisons de ville des principaux lieux de votre gouvernement, afin que de temps en temps on puisse les comparer les uns aux autres et y avoir recours.

Je joindrai ici un formulaire que j'ai donné à plusieurs de mes amis pour faire le dénombrement de leur gouvernement; vous en ferez tel usage qu'il vous plaira; j'y ajouterai aussi un mémoire que je fis l'an passé à la réquisition de Pontchartrain, sur les colonies du Canada, et sur ce qui me paraît de meilleur a faire pour les peupler. Comme il est tout divisé par article, je vous supplie d'avoir la bonté d'en faire la critique et de vouloir bien me mander sincèrement ce que vous y trouvez de bien et de mal, afin que je le corrige sur celà, car, comme vous pouvez le penser, je n'ai pas été au Canada, et tout ce que j'en puis dire, ne roule que sur l'histoire et sur les révélations que j'en ai vues.

Après celà, monsieur, trouvez bon s'il vous plait, que je vous recommande mes amis, spécialement M. Duplessis Fabert que je connais il y a longtemps et qui n'en est guère plus heureux. Il a envoyé ici sa femme pour quelques prétentions qu'il a contre messieurs de la ville de Paris, à quoi la pauvre femme n'avance pas beaucoup; car en ce pays-ci comme ailleurs chacun paye ses dettes le plus tard qu'il peut. Monsieur votre frère, qui est de mes amis, vous fera la même recommandation que moi, qui suis de tout coeur et avec bien de la reconnaissance. Monsieur[44].

Vauban

Vous n'avez rien dit de l'Acadie, ne serait-elle pas de votre gouvernement? Je vous supplie de vouloir bien me mander à la première occasion ce que vous en savez. Je ferai de mon mieux pour réveiller M. le comte de Pontchartrain sur le Canada, et notamment sur la fortification de Québec, me paraissant fort honteux que depuis 150 ans, on n'ait pas encore songé à faire le moindre lieu d'asile pour les colonies de ce pays-là.

Vauban

(Lettre publiée dans *Oisivetés de M. de Vauban*, vol. I, p. 56–57. Nous n'avons pas retrouvé l'original)

VAUBAN A JEROME DE PONTCHARTRAIN

10 mars 1702

Persuadé que je suis Monseigneur que vous voulez du bien au sr Du plessis faber et que vous ne manqué que de moyen pour luy le faire, en voicy un que luy mesme ma sugerés qui seroit de changer le lieutenant de Roy de Montréal et de le envoyer a plaisance et de faire donner la place audit sr du plessis.

Le sr de [espace blanc dans le texte] N'auroit point de répugnance a servir soubs le gouverneur de plaisance parce qu'il est moins entier que luy. Le sr du plessis seroit content de la lieutenance de Roy de Montréal qui luy conviendroit parfaitement[45]. Vous seriez délivré des importunités qui sont faites a son occasion, en lui rendant la Justice qui est deube a ces vieux serviteurs qui pour navoir pas esté toujours En Canada ne merite pas moins d'estre récompensé puisque c'est toujours le mesme maître qu'il a servy (et qu'il est bien sur que s'il avoit servy en ce pays cy il seroit présentement placé)*. Je vous remercy [?] Monseigneur et suis très parfaitement et avec bien du respect[a].

(*Minute. Papiers Vauban, carton 30, liasse III, n° 37*)

* En marge.

a. Dans la marge supérieure gauche de cette lettre, on lit: Canada Madame Mr Fabert – Mr Le moine

VAUBAN A JEROME DE PONTCHARTRAIN

Paris 7 fevrier 1706

. . . Je vous suplie de trouver bon une fois pour toutes (car je ne m'en [?] veux plus non plus)* que je vous adresse 3: lettres du Sr Duplessy fabert Cap[itai]ne d'une compagnie franche détaché en Canada Il y a plus de 30 ans, C'est un vieil officier a qui on a fait beaucoup de passe droits, sans l'avoir merité, en ce pays la aussi bien qu'en celuy cy. La pluspart des gens ne se font pas un grand scrupule de conscience de couler a Fond ou donner du Coude a Ceux qui leur nuise. Cependant il est de la Justice et de la raison de ne pas faire tort a un pauvre officier qui a passé une partie de sa vie en ce pays la sans Rien faire et qui auroit dumoins fait son Chemin en celuy cy comme les autres. Il vous demande la majorité de Montréal a condition seulement de donner sa compagnie à son fils sinon la charge de grand voyer qu'il croit vacante. C'est se contenter de bien peu de chose. Je vous prie de vouloir bien prendre sur vous de lire ses Lettres Vous les trouverez longues et ennuyeuses mais encore une fois faut il rendre Justice au gens et je ne compte pas de vous donner souvent de pareilles corvées. Je suis. (46).

(Extrait de la minute. Papiers Vauban, carton 30, liasse III, n° 44)

JEROME DE PONTCHARTRAIN A VAUBAN

Versailles 10e fevrier 1706

J'ay reçu Monsieur avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 7e de ce mois celle du sr du Plessis fabert. Je les ay leues et je me les feray représenter quand je travailleray aux affaires du Canada afin de rendre compte au Roy de ce qu'il demande. Je vous prie de croire que je lui rendray les services que je pouray, je vous en parleray auparavant. Je suis très parfaitement Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signé] Pontchartrain

(Papiers Vauban, carton 29, liasse III, n° 38)

Recensement général du Gouvernement
de Canada en 1685

Contenant le nombre d'hommes femmes garcons Et filles
avec celuy des armes fonds de terre bestiaux maisons Et moulins

Ecclésiastiques

Monsgr L'Evesque
44 Prestres dont 15 au Séminaire de Montréal
12 autres Ecclésiastiques
43 Jésuites en 33 Pères Et 10 frères
12 Recoletz 9 Peres Et 3 frères
28 Religieuses Ursulines 22 Soeurs de Coeur et 6 converses
26 Religieuses hospitalières a Québec 20 de Coeur et 6 converses
16 Religieuses hospitalières a Montréal 13 de Coeur et 3 converses
13 Soeurs de la Congrégation a Montréal.

Nort du Fleuve Seigneuries	Maisons	Moulins	Hommes	Femmes	grands garçons	petits garçons	grandes filles	petites filles	armes a feux	chevaux	Bestes à Cornes	arpens de terre en labourre	moutons & chevres	
Quebec ville capitalle Et les Environs	203	5	238	245	324	375	145	280	249	31	525	2152	300	m
La ville des Trois Rivières	36	1	31	37	44	50	21	50	68	3	139	361	48	m
Ville Marie et toutte Lisle de Montreal	308	4	324	259	285	383	86	339	384	24	928	3980	284	m
Isle Jesus Et la Chesnaye	29	1	13	14	20	9	2	18	35	0	115	521	0	
Repentigny, St. Sulpice, laValtrie Autray	43	1	35	31	19	47	18	39	53	0	173	517	0	
Villemeur, Rivière de Loup, cap de la Madeleine	48	1	44	46	23	43	24	43	53	7	182	529	10	m
Champlain et Batiscamp	88	2	85	91	61	28	48	120	103	10	341	1557	0	
St.Charles des Roches, rivière Ste.Anne	38	2	31	30	14	49	12	34	35	0	131	385	0	
Deschambaux, Port Neuf, la pointe aux Ecureuils	16	2	16	14	17	27	8	15	38	2	82	200	30	m
Neufville	76	1	66	66	32	130	35	114	48	0	173	880	0	
De Maure, Cap Rouge, Champigny, Godarville	57	1	48	44	31	84	19	43	36	2	145	699	0	
Sillery, St.Ignace et St.Michel	46	2	49	50	41	78	33	60	57	20	186	1143	0	
Comté dorsinville et charlebour	81	1	80	73	33	116	45	80	42	8	188	727	0	
Beauport	40	2	43	38	51	39	32	53	47	4	124	879	38	m
Lisle et comté de St. Laurent	181	2	200	177	137	311	127	253	139	19	832	3073	66	m
Beaupré	114	2	112	107	150	136	110	128	119	35	1233	1646	100	m

SUD														
Chasteau Guay, La Prerye, isle St.Paul	44	1	44	40	14	42	12	41	53	3	212	175	0	
Longueuil,Boucharville,Isle Ste.Thérèse	70	1	88	61	102	38	38	95	84	2	293	1205	0	
Cap Varennes,Cap St.Michel et Verchères	33	1	36	32	43	14	14	44	35	1	158	448	7	m
Contre coeur,St.Ours et Chambly	34	2	34	26	11	57	13	48	36	0	135	205	6	chè
Sorel,St.Francois Et cressé	52	2	52	45	24	75	26	57	62	1	217	519	{30 5	m chè
du tort, villiers Et gentilly	33	0	28	29	8	28	9	42	29	0	76	311	0	
Lotbinière,Ste-Croix Et Villieu	20	0	20	19	15	31	14	21	32	0	94	238	0	
Lauzon	52	2	57	53	40	106	34	88	55	0	233	436	0	
Beaumont,La Durantaye et berthier	17	1	16	18	4	24	11	19	11	0	40	106	0	
Isle aux oyes,Vincelotte, Lespinay et bon secours	45	2	43	40	24	67	15	50	54	3	197	421	0	
Lapocatière,la Bouteillerie,la rivière du Loup	19	1	18	15	12	46	10	25	40	0	141	259	0	
Total Seigneuries, 64	1853	43	1853	1700	1516	2606	961	2199	1997	175	7313	23572	924	
Sauvages	Caba-nes													
A St.François Xavier du Sault	68		147	195	23	173	22	122						
a la Montagne de Montréal	36		50	60	21	37	14	40						
A Sillery	17		104	132	55	77	45	75						
A Lorette	16		29	38	14	39	9	17						
Total des Sauvages	137		330	425	113	326	90	254						
Total des François et des Sauvage	1990	43	2183	2125	1629	2932	1051	2453	1997					

Depuis le 1er 9bre 1685 au 15 octobre 1686 Il s'est fait dans toutes les paroisses du Pays 130 mariages, 556 baptèmes Et 207 Enterrements.

Total général de l'augmentation, les morts rabatus		349
Daugmentation de sauvages	au Sault	50
" "	a la montagne de Montréal	20
" "	a Sillery	200
		619

RÉFÉRENCES

1. Il s'agit de Villeneuve qui servira au Canada, comme dessinateur et ingénieur, de 1685 à 1692.

2. Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1685 à 1689. Nous n'avons pas retrouvé la correspondance qu'il échangea alors avec Vauban, mais seulement les copies de certains de ses mémoires au ministre, avec le recensement de 1685 (article 66). A son arrivée dans la colonie, il expédia en France deux canots indiens, un pour Pontchartrain et l'autre pour Vauban (BN,Mss Fr.,N.A., 21430:392). Deux de ses frères furent ingénieurs et après la mort de l'un d'eux, en 1688, Vauban écrit à Louvois: « Le pauvre chevalier Denonville m'a fort recommandé en mourant sa famille et notamment de vous supplier de retirer son aîné du Canada et de faire donner le commandement de la ville de Metz à son frère cadet » (Rochas d'Aiglun, op.cit., t. II:297). On voit sur l'état des ingénieurs de 1696 que ce cadet est alors directeur des fortifications de Metz, Verdun, Nancy et Thionville. Au Canada, le marquis de Denonville avait, en qualité de gouverneur, la direction des travaux de fortifications. Une médaille trouvée enfouie à Québec en 1857 porte l'inscription suivante: « Cette fortification a été commencée par ordre du Roi le 25 avril 1687 sous la direction de M. Denonville gouverneur, et sur les plans de M. de Vauban commissaire général des fortifications du Royaume » (BRH, XXV:61-62). Mais il n'était pas ingénieur, contrairement à ce qu'écrivent Augoyat et Rochas d'Aiglun. Après son service en Nouvelle-France, il fut sous-gouverneur des enfants du roi et maréchal de camp.

3. Cette lettre n'a pas été retrouvée.

4. Colbert et ses successeurs donnèrent ces instructions à plusieurs reprises. « Il faut convaincre par tous les moyens possibles les habitants à establir leur demeure ensemble pour former des villes et bourgades afin qu'ils soient plus en état d'attaquer et se deffendre et commencer à establir quelque police parmy eux. » (Instructions à Bouteroue, 5 avril 1668, AC, B-1:89). Dans son mémoire du 12 novembre 1685, Denonville insiste beaucoup sur la dispersion des habitations (AC, C11A, 7:178 et s.).

5. Le 20 novembre 1685, Denonville accuse réception d'un dessin du fort Frontenac, envoyé par Vauban (AC, C11A, 8:133).

6. Jean Bochart Champigny, qui sera intendant jusqu'en 1702.

7. Sur la question du formulaire, voir notre introduction, p. 5.

8. Pierre Arnoul, intendant de la marine à Rochefort.

9. Pène de Vaubonnet, qui sera conservateur du Dépôt des Cartes et Plans.

10. Ordres pour faire passer Villeneuve en France du 8 mars 1688 et pour le faire repasser au Canada, du 16 mars 1691 (AC, B15:33 et B16:32).

11. En 1693, Le Vasseur de Néré est nommé ingénieur du Canada à la place de Villeneuve. L'état des ingénieurs de 1696 montre que ce dernier est employé à Paris, sous les ordres de Vauban (Augoyat. *Aperçu historique sur les fortifications*..., t. 1:213). D'après Denonville, Villeneuve aurait été « très bon, tres seur et tres fidel dessineur mais pour le reste il n'a pas l'esprit assez arrangé et l'a trop court pour pouvoir donner aucune veues pour l'establissement d'un poste et pour en avoir la conduitte de son chef. » (AC, C11A, 8:11).

12. Il semble que François Lefebvre Duplessy Faber aurait fait la connaissance de Vauban lors de son passage en France dans l'hiver 1697-98. On trouve dans la collection Clairambault, v.883, quatre pièces qui se rapportent aux services de cet officier.

13. Il n'y a aucune demande pour créer une lieutenance de roi à Trois-Rivières, vers ces mêmes années, dans la correspondance officielle. Vaudreuil proposera la création de ce poste en 1703 et Duplessy Faber sera un des quatre candidats. (BRH, XXII:232).

14. Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, capitaine au Canada en 1687, major de Montréal en 1694, de Québec en 1699, où il est fait lieutenant de roi en 1703.

15. Voir la note 32.

16. Jean Orry, seigneur de Vignory, financier.

17. La Cour a ordonné la suppression des 25 congés annuels en 1696, mais la traite continue officieusement.

18. Richard Coote, comte de Bellomont, (1636-1701) gouverneur anglais de New York et du Massachusetts. (Le Jeune, *Dictionnaire Général du Canada*, vol. I, p. 159)

19. La paix générale avec toutes les nations iroquoises sera conclue en 1701.

20. La guerre contre les Anglais étant terminée, on doit réduire les troupes en encourageant les soldats à s'établir dans la colonie. Plusieurs officiers devront être réformés. L'intendant reproche également à Frontenac d'avoir placé trop de gens du pays dans les garnisons, ce qui va compliquer les modalités de la réforme (AC, C11A, 16:107).

21. En 1693, Duplessy Faber envoyait en France un « projet pour la fortification du Port Royal dans l'Acadie » à faire examiner à Monsieur de Vauban (BN, Clairambault, 883:206).

22. A la fois contrôleur général et ministre de la marine, Pontchartrain abandonne pratiquement l'administration des affaires du Canada à Jean Baptiste de Lagny, directeur général du commerce et président de la compagnie des Indes Orientales.

23. Christophe-Hyacinthe Boisberthelot de Beaucours, passé au Canada en 1688, où il est employé aux fortifications de Trois-Rivières et Québec. En 1697, alors qu'il était en France, il reçut l'ordre de passer en Acadie prendre le commandement de la compagnie de Villieu, prisonnier à Boston. Mais de Beaucours ne se présenta pas à l'embarquement non plus que l'année suivante. Il sera fait capitaine en pied au Canada en 1701, nommé ingénieur en 1712 et servira en cette qualité à l'Île Royale avant d'être gouverneur de Trois-Rivières, puis de Montréal.

24. Louis-Alexandre Desfriches de Meneval, gouverneur de l'Acadie depuis 1687, fut en butte aux critiques de ses subordonnés et, pour cette raison, demanda même son rappel en 1689. L'année suivante il signait la capitulation de Port Royal, mais, sans en observer les conditions, les Bostonnais pillèrent la place et emmenèrent Meneval en captivité.

25. Le 14 octobre 1698, Champigny écrit au ministre: « Je vous envoie le Recensement de la Colonie. Le Sr Duplessis cap[itai]ne qui revient de France m'a témoigné que M. de Vauban avoit un fort grand désir de le voir pour travailler avantageusement pour Elle en cherchant les moyens de procurer son augmentation. Je lui ay fait connoitre qu'il ne pouvoit aller à luy que par Vous, ainsy il n'en fera que Ce que Vous jugerez à propos. » (AC, C11A, 16:124)

26. Il s'agit sans doute de Philippe-Clément de Vuault, sr de Valrenne qui, en 1691, défit un parti anglais commandé par Schuyler, du côté de Chambly. Il reçoit une pension de 600# et se retire en France en 1698. (AC, B20:58)

27. La *Compagnie de la Pêche Sédentaire de l'Acadie* fut créée en 1682 par un groupe de marchands de La Rochelle et de Paris et organisée par un officier d'infanterie, le marquis de Chevry. Elle faisait le commerce des fourrures et du poisson. Ses privilèges furent révoqués en 1708. Joseph Robineau de Villebon fut, non pas gouverneur, mais commandant de l'Acadie, depuis le départ de Meneval jusqu'à sa mort en 1700.

28. Vauban reçut le gouvernement de la citadelle de Lille en 1668 et, à nouveau, en 1684.

29. Charles Aubert de La Chesnaye fut l'un des marchands de la colonie les plus actifs avec, à cette époque, d'importants intérêts dans la Compagnie du Nord. Il ne limita pas ses affaires aux pelleteries et fit des investissements dans les pêcheries, la coupe des bois et le commerce avec les Antilles. Il était conseiller au Conseil Souverain.

30. Vauban compte que sur les quelque 3000 hommes d'un bataillon près des deux tiers consentiraient à s'établir au Canada. Dans le cas du régiment de Carignan, à qui on avait offert le même choix, environ un tiers acceptèrent de demeurer dans la colonie.

31. Dans le *Moyen* . . . , Vauban porte la période de doublement de la population à trente ans, à raison, comme ici, de quatre enfants par ménage. En fait, gonflée par l'immigration, la population du Canada qui est d'environ 13,000 en 1700 va doubler en moins de 25 ans pour atteindre 33,500 en 1730. Mais la désertion et la nuptialité tardive sont un frein à l'accroissement naturel et, sans l'apport des immigrants, le doublement tous les 25 ans n'aurait pas été atteint (Voir Jacques Henripin, *La population canadienne au début du XVIIIe siècle*, p. 111 et s.).

32. Les explications de Maurepas ne sont pas très claires. C'est pendant la période 1664-1674, sous le régime de la *Compagnie des Indes Occidentales*, que l'exportation des fourrures en France avait été laissée libre, moyennant le paiement des droits à la Compagnie par les habitants. A la fin de cette période, ceux-ci éprouvant de plus en plus de difficultés à écouler les pelleteries sur le marché métropolitain, et à des prix avantageux, renoncèrent volontiers à cette liberté de commerce. Dès lors l'exportation releva directement du Domaine et fut affermée à des métropolitains pour des sommes allant de 350,000# à 500,000# par an. Ces fermiers qui ont l'exclusivité de la vente s'engagent à accepter tout le castor présenté à leurs bureaux, à des prix fixés par les ordonnances. La traite, en principe contrôlée par les congés, restait libre à l'intérieur de la colonie. Au moment où écrit Maurepas le marché des fourrures est à nouveau saturé, les prix s'effondrent et les stocks s'accumulent. Face à ces difficultés, le fermier Guigues

tente d'obtenir une diminution de la production et un rabais sur le prix d'achat. Un groupe de traitants canadiens, refusant toute altération du bail, a déjà présenté ses soumissions pour se substituer à Guigues. Cette Compagnie de la Colonie commencera l'exploitation de la ferme l'année suivante et, le marché continuant à se détériorer, elle fera faillite en 1705.

33. Créée en 1664, la *Compagnie des Indes Orientales* est sous le contrôle royal. Seignelay et après lui Pontchartrain en sont présidents et directeurs. Jérôme de Pontchartrain occupera en 1700 le siège laissé vacant par Lagny. C'est le ministre qui nomme les directeurs et décide des dividendes à verser. La compagnie importe surtout des toiles dans la métropole et ses intérêts entrent ainsi en conflit avec ceux des manufacturiers. Aussi est-elle à la fin du siècle la principale cible des critiques contre les compagnies privilégiées. Entravée par les guerres, elle accumule bien des déficits. Outre le numéraire, elle exporte des cargaisons de fer, de poudre, lainages, etc.

34. La *Compagnie Royale de Saint-Domingue* fut créée en 1698 pour développer la partie sud de l'île à laquelle les Espagnols ont renoncé. La guerre retardera ses projets et elle sera finalement absorbée par la *Compagnie des Indes* en 1720.

35. La population des Isles vers 1700 est d'environ 75,000, dont 40,000 esclaves noirs.

36. Camille de La Baume d'Hostun, comte de Tallard, maréchal de France, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, où il travaille, avec Phélypeaux d'Herbault, au règlement des frontières et autres contestations aux Antilles et en Amérique Septentrionale. (Voir leurs instructions dans AC, C11A, 16:188).

37. Vauban a exposé ses idées sur la Marine dans un mémoire composé en 1695 et intitulé « Mémoire concernant la Caprerie (*Oisiveté de M. de Vauban,* t. I, p.157). Il ne croit pas que la France ne puisse jamais réussir à abattre la puissance maritime des Hollandais et des Anglais par de grands armements coûteux. Il préconise une réduction de la flotte avec un encouragement donné à la guerre de course, subtile et dérobée, qui ne coûte rien au roi et enrichit l'Etat. Louis de Pontchartrain aurait pu se laisser séduire par ce projet hazardeux car il n'attachait qu'une médiocre importance à la marine, mais le roi restera fidèle à la politique maritime de Colbert.

38. Vauban a souvent insisté sur la nécessité de permettre la libre circulation des grains et autres denrées à l'intérieur du royaume, mais ici il fait un pas de plus et rejoint la thèse du *Détail de la France* de Boisguillebert (1695), pour qui la libre exportation du blé, en maintenant des prix élevés, assurerait la prospérité de la France.

39. En 1698, des marchands malouins entreprennent d'aller chercher les métaux précieux des colonies espagnoles par la voie du Pacifique. L'expédition de Beauchesne, qui ne reviendra en France qu'en 1701, rapporte une riche cargaison. Malgré les protestations de l'Espagne, la Cour continuera à encourager ce commerce illicite, extrêmement profitable au Royaume. Le commerce avec la Chine qui débute vers la même époque sera aussi très fructueux. Il est encore trop tôt, en 1699, pour savoir ce que rapporteront ces commerces éloignés.

40. La France et l'Angleterre se partagaient l'île de St-Christophe. En 1690, les Anglais occupent la partie française qu'ils restituent au traité de Ryswick, mais les Français retrouvèrent leurs plantations dévastées. Vauban blâme le lieutenant général d'Amblimont d'avoir accepté la restriction dans ces conditions. « Il semble, écrit-il à ce propos, que les François ne soient plus faits que pour se deshonorer. » (Vauban, *Lettres intimes adressées au Marquis de Puysieulx* ..., Paris 1924, pp. 81-82). L'Angleterre s'emparera à nouveau de la partie française de l'île en 1702 et le traité d'Utrecht confirmera cette conquête.

41. Vauban a exposé brièvement son projet d'un impôt fixe, au 20e portant sur les biens fonds et les revenus de toute nature, dans la Description de l'Election de Vezelay, rédigée en 1696 (E. Coornaert, *Projet d'une Dixme Royale*, p. 288). Il y a dans les Papiers Vauban un mémoire inédit intitulé « Projet de vingtième ou de taille réelle », (s.d., 613p.). Levé sur tous sans exception, le 20e doit remplacer les autres impôts, sauf la gabelle mieux réglée et des droits d'entrée sur des produits de luxe. Dans la *Dixme Royale*, Vauban remplacera le 20e par un impôt variable selon les besoins de l'Etat, perçu en nature sur les produits de la terre et en argent sur les autres formes de revenus. Au début de 1699, ce dernier projet n'est pas encore au point. Il prévoit que les colonies, une fois établies, devront être soumises aux mêmes impôts que la France (Voir *Moyen de rétablir nos colonies* ..., p. 23). Notons qu'à part la dîme ecclésiastique, certaines taxes légères et occasionnelles pour le logement des gens de guerre et les fortifications, il n'y a pas eu d'impôts directs au Canada, mais seulement des taxes indirectes sous forme de droits d'entrée sur les vins et alcools et des droits de sortie sur les fourrures. Par contre, les Antilles doivent, outre les droits indirects, payer la capitation, fixée à 100 livres de sucre, établie par les édits de 1671 et 1684. Là comme au Canada, dans le cas des petites taxes pour la défense du pays, certaines classes de la population sont exemptées. Ajoutons qu'en 1713 Pontchartrain enverra aux administrateurs du Canada, de St-Domingue et de la Martinique un exemplaire de la *Dixme Royale*, ouvrage proscrit en 1707, leur demandant d'examiner si le système peut être appliqué dans leurs gouvernements, proposition qui n'eut pas de suite (AC, B35:340,431 et 528).

42. Un monopole et non un impôt semble avoir causé l'abandon de la culture du tabac. La production des Antilles était protégée par des tarifs préférentiels et un contrôle strict de la production métropolitaine et même de celle du Canada. En 1674, Colbert crée un monopole du tabac et au fermier, qui seul a le droit de recevoir celui des Iles pour le vendre en France, les planteurs reprochent de vouloir règlementer leur production et d'offrir des prix trop bas aux importateurs. Le monopole est maintenu et si St-Domingue ne retourne pas à la flibuste, elle abandonne la culture du tabac et se convertit peu à peu à l'économie sucrière, à l'exemple de la Guadeloupe et de la Martinique. Un édit de 1698 pour ranimer la culture du tabac ne parviendra pas à freiner le mouvement.

43. Nous n'avons pas retrouvé cette réponse dans les Papiers Vauban, ni dans les Archives de la Marine.

44. Louis-Hector de Callières, passé au Canada comme gouverneur de Montréal en 1684, est nommé gouverneur général de la colonie en avril 1699. Son frère, François, secrétaire du cabinet du roi et plénipotentiaire, est un ami de Vauban et entretient avec lui une correspondance portant sur les affaires politiques (Papiers Vauban, carton 50, années 1694-97).

45. Galiffet de Caffin est lieutenant de roi à Montréal depuis 1699. On ne sait si Duplessy Faber, dans sa demande, voulait parler de François de Brouillan ou de Auger de Subercase qui remplace ce dernier au gouvernement de Plaisance en 1701.

46. La majorité de Montréal est accordée en mai 1706 à Charles Lemoine de Longueuil. Duplessy Faber n'obtiendra aucun des postes qu'il sollicite par l'entremise de Vauban, non plus que le gouvernement de Trois-Rivières demandé en 1710. Après avoir longtemps commandé au fort Chambly, il reçoit la croix de St-Louis en 1712 et meurt cette même année. Il avait épousé à Champlain, en 1689, Marie-Madeleine Chorel et laissa plusieurs enfants, dont un fils aîné qui se distinguera dans le service.

INDEX

A

Acadie, l', 20, 22, 46, 51, 52.
Afrique, côtes d', 41.
Ailly, M. d', 23.
Amblimont, M. d', 54.
Amérique septentrionale, 53.
Anglais, 18, 20, 38, 39.
Antilles, les, 7, 24, 29, 52, 53, 54.
Arnoul, Pierre, 13, 50.
Assiniboines, lac des, 3.
Aubert de La Chesnaye, Charles, 24, 52.
Auger de Subercase, Daniel, 55.
Augoyat, A.-M., 1, 6, 50.
Autry, d', 48.

B

Baie d'Hudson, 3.
Bar-sur-Aube, 12.
Batiscan, 48.
Beauchesne, M., 53
Beaucourt, Christophe-Hyacinthe Boisberthelot de, 20, 51.
Beaumont, 49.
Beaune, (ville) 1.
Beauport, 48.
Beaupré, 48.
Bellomont (*Voir* Coote)
Berthier, 49.
Bertillac, M. de, 9.
Blanchard, Raoul, 1.
Bochart-Champigny, Jean, 50.
Boisguellebert, Pierre de, 53.
Bonsecours, 49.
Boston, 51.
Boucherville, 49.
Bouillan, Frs de, 55.
Boulainvilliers, M. de, 23.
Bouteroue, Claude de, 50.
Branche, J.-Y., Le, 1.
Bretagne, (basse) 23.
Briançonnois, le, 43.
Brisay.

C

Callières, François de, 54.
Callières, Louis-Hector de, 5, 45, 54.
Cap-de-la-Madeleine, 48.
Cap-Rouge, 48.
Cap-St-Michel, 49.
Cap-Varennes, 49.
Carignan, les officiers, 19.
Carignan, le régiment de, 52
Castor, traite du, 17, 19, 33.
Cayenne, 2, 24.
Caylus, l'ingénieur, 4.
Chambly, 49, 52.
Chambly, fort, 15.
Champigny, 48, 52.
Champlain, 48.
Charlesbourg, 48.
Châteauguay, 49.
Chevry, marquis de, 22, 52.
Chorel, Marie-Madeleine, 55.
Colbert, Jean-Baptiste, père, 6, 25, 36.
Cole, C.W., 6.
Colonies d'Amérique, 2.
Colonies espagnoles, 2.
Colonies françaises, 2.
Compagnie de l'Acadie, 22, 52.
Compagnie de Québec, 33.
Compagnie des Indes occidentales, 52.
Compagnie des Indes orientales, 34, 53.
Compagnie de St-Domingue, 35.
Compagnie de Villieu, 51.
Compagnie du Cap Nègre, 34.
Compagnie du Nord, 52.
Compagnie Royale de St-Domingue, 35, 41, 53.
Consarbrick, combat de, 15.
Contrecoeur, 49.
Coornaert, E., 54.
Coote, Richard, comte de Bellomont, 18, 51.
Correspondance, la, [de Vauban] 1.
Courcelles, Daniel de Rémy de, 18.
Cressé, 49.

D

Dangennes, M., 44.
De Celles, A., 1.
Dechêne, Louise, 7.
De Maure (St-Augustin), 48.
Demographie, 4.
Dénombrement (*Voir* recensement)
Denonville, marquis Jacques-René Brisay de, 2, 9 à 13, 18, 24, 50.
Deschambault, 48.
Desfriches (*Voir* Menneval)
Dixme Royale, 4.
Dunkerque, 23, 30, 37.
Duplessy-Faber, François Lefebvre, sieur de, 3, 15, 21, 23, 30, 44, 45, 46, 47, 50, 51, 52, 55.
Dutort, 49.

E

Ecureuils (*Voir* Pointe-aux-Ecureuils)
Esmonin, E., 4.
Espagnols, 2, 36, 39, 40.
Etudes sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles, 4.

F

Fermiers du Roy, 17.
Flandres, les, 43.
Formulaire, le (de Vauban), 5, 12, 45.
Fort Chambly, 55.
Fortifications (de Québec), 14, 46, 50, 51.
Fortifications (en général), 3, 38.
Franquelin, Jean-Bte-Louis, cartographe, 4.
Frontenac, fort, 50.
Frontenac, Louis Buade de, 4, 14, 16, 17.

G

Galiffet de Coffin, Frs de, 55.
Gaudarville, 48.
Gentilly, 49.
Gille, Bertrand, 4.
Gourmelon, R., 1.
Grenade, la, 24.
Guadeloupe, la, 3, 24, 54.
Guigues, M., 52, 53.
Guinée, 29, 34.
Guyane, 41.

H

Hainaut, le, 43.
Henripin, Jacques, 52.
Herbault (*Voir* Phélypeaux)
Hollandais, 39, 40.
Hostun, Camille de La Baume d', comte de Tallard, 35, 53.
Huguenots, 28, 32.

I

Île-aux-Oies, 49.
Île d'Orléans (*Voir* St-Laurent, comté)
Île-Jésus, 48.
Île-St-Paul, 49.
Île-Royale, 51.
Île-Ste-Thérèse, 49.
Îles de l'Amérique, 34.
Îles, les, 2.
Indes occidentales, commerce des, 3.
Indes orientales, commerce des, 3.
Iroquois, 2, 18, 38.

L

Labat, l'ingénieur, 4.
La Baume (*Voir* Hostun)
La Bouteillerie, 49.
Lac Erié, 1.
La Chesnaye, 48.
La Chipaudière Magon, marchand, 3.
Lac Ontario, 1.
La Durantaye, 49.
Lagny, Jean-Bte de, 19, 22, 51.
Langeron, M. de, 23.
Langloiserie (*Voir* Piot)
Lapocatière, 49.
La Prairie, 49.
La Rochelle, 10, 39, 52.
Lauzon, 49.
La Valtrie, 48.
Lefebvre de La Barre, Joseph-Antoine, 18.
Lemoine, M., 46.
LeMoine de Longueuil, Charles, 55.
Lespinay, 49.
Levant, 3, 6.
Levant, commerce du, 34.
Levasseur de Néré, Jacques, 4, 50.
Lille, 23, 37, 52.
Londres, 35.
Longueuil, 49.
Lorette, 49.
Lotbinière, 49.
Louvois, Michel Le Tellier de, 50.
Luxembourg, plan, 9.

M

Maintenon (endroit), 10.
Martinique, La, 24, 44, 54.
Maurepas, Jérôme Phélypeaux, comte, 3, 5, 15 à 23, 30, 36, 37, 43, 44, 52.
Mémoires du Congrès Vauban, 1.
Menneval, Louis-Alexandre des Friches de, 19, 20, 51, 52.
Metz, 50.
Mirabeau, chevalier de, 23.
Mississipi, région du haut, 3.
Monseignat, Charles de, 2.
Montréal, 16, 32, 46, 48, 51, 54, 55.
Montréal, la montagne, 49.

N

Nancy, 50.
Nantes, 39.
Neuf-Brisach, 23, 37.
Neuville, 48.
New York, 6.

O

Orient, 6.
Orsainville, 48.
Orry de Vignory, Jean, 17, 51.

P

Paris, 4, 13, 37, 43, 45, 47.
Pelleteries, traite des, 34, 40.
Pêne de Vaubonnet, M., 13, 50.
Phélypeaux (*Voir* Maurepas et Pontchartrain)
Phélipeaux d'Herbault, M., 35, 53.
Philipe, M., 22.
Phliponneau, Michel, 1.
Piot de Langloiserie, Charles-Gaspard, 16, 51.
Plaisance, 22, 46.
Pointe-aux-Ecureuils, 48.
Pontchartrain, Jérôme de, 14, 20, 22, 44, 45, 46, 47, 53, 54.
Pontchartrain, Louis Phélypeaux de, 3, 7, 53.
Pontchartrain, Madame de, 16.

Population canadienne, 52.
Population des Îles, 53.
Population, étude sur la, 4.
Portneuf, 48.
Port-Royal, 4, 20, 22, 51.
Portugais, 40.
Prinée, M., 23.
Puysieulx, marquis de, 54.

Q

Québec, 14, 15, 21, 32, 48.
Quivira (pays de), 2.

R

Rameau de St-Père, E., 1.
Recensements, 2, 3, 4, 5, 24, 45.
Repentigny, 48.
Rivière-du-Loup (en-bas), 49.
Rivière-du-Loup (Louiseville), 48.
Rivière Ste-Anne (La Pérade), 48.
Robineau de Villebon, Joseph, 22, 52.
Rochas d'Aiglun, M., 1, 50.
Rochefort, 20, 50.
Rosambo, marquis de, 1.
Rouen, 39.
Ryswick, traité de, 54.

S

Saint-Charles-des-Roches (Grondines), 48.
Saint-Christophe, 3, 54.
Saint-Domingue, 24, 25, 29, 36, 43, 54.
Saint-François-du-Lac, 49.
Saint-François-Xavier-du-Sault, 49.
Saint-Ignace, 48.
Saint-Laurent, comté (Île d'Orléans), 48.
Saint-Michel, 48.
Saint-Nicolas (*Voir* Villieu)
Saint-Ours, 49.
Saint-Sulpice, 48.
Sainte-Croix, 49.
Schuyler, M., 52.
Seignelay, J.-Bte Colbert, marquis de, 9, 10, 12, 13, 23, 24, 53.
Sépeille, M. de, 23.
Sillery, 48, 49.
Sorel, 49.
Subercase (*Voir* Auger)

T

Tallard (*Voir* Hostun)
Teguayo, pays de, 2.
Themiré, chevalier de, 23.
Thesu, M. de, 23.
Thionville, 22, 50.
Tracy, Alexandre de Prouville, marquis de, 18.
Trois-Rivières, 48, 51, 55.
Trois-Rivières, le gouvernement des, 16.

U

Utrecht, traité d', 54.

V

Varennes (*Voir* Cap-Varennes)
Vaudreuil, Philippe de Rigaud de, 22.
Verchères, 49.
Verdun, 50.
Versailles, 12, 17, 30, 44, 47.
Vézelay, 54.
Villebon (*Voir* Robineau)
Ville-Marie, 48.
Villeneuve, Robert de, 4, 10, 13, 14, 21, 50.
Villiers, 49.
Villieu (St-Nicolas), 49.
Vilmur, 48.
Vincelotte, 49.
Vuault de Valrenne, Philippe-Clément de, 52.

Table des matières

	Pages
Introduction	1
Correspondance :	
Vauban à Seignelay	9
Seignelay à Vauban	13
Frontenac à Vauban	14
Duplessy-Faber à Vauban	15
Vauban à Maurepas	23
Maurepas à Vauban	30
Vauban à de Callières	45
Vauban à Jérôme de Pontchartrain	46
Pontchartrain à Vauban	47
Recensement du Canada, 1685	48
Références	50
Index	57